

RAPPORT ANNUEL
2023 | 2024



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec





Publication de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

700-606, rue Cathcart
Montréal (Québec) H3B 1K9
Tél.: 514 284-7639
Sans frais: 1 800 361-2996
Télec.: 514 284-3147

Courrier électronique: info@ohdq.com
Site Web: www.ohdq.com

Coordination, conception et révision

Direction générale et secrétariat
Service des communications
Interactif Cabinet-conseil en communication multimédia inc.,
Gilles Vilasco

Conception graphique

Z Communications

Impression

Imprimerie F.L. Chicoine

Ce document est disponible dans le site
Web de l'Ordre: www.ohdq.com.

Note: Le terme «hygiéniste dentaire» désigne autant
une femme qu'un homme.

Dépôt légal

3^e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)
ISSN: 1203-2573
ISSN: 2371-1205 (rapport annuel en ligne)
© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2024

Québec, septembre 2024

MADAME NATHALIE ROY

Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Sonia LeBel

Montréal, septembre 2024

MADAME SONIA LABEL

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
Présidente du Conseil du trésor
Députée de Champlain
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Montréal, septembre 2024

MADAME DOMINIQUE DEROME

Présidente de l'Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Les hygiénistes dentaires du Québec

Des professionnel(le)s de la santé qui sensibilisent la population à l'importance de la prévention en santé buccodentaire et à ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes, une valeur ajoutée pour toutes et tous!

Mission, vision et valeurs



MISSION

Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du Code des professions, d'assurer la protection du public.

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec protège le public :

- en s'assurant que les hygiénistes dentaires offrent des services de haute qualité ;
- en participant à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois ;
- en contribuant à l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

Pour ce faire, il encadre et réglemente la pratique professionnelle et soutient le leadership de ses membres dans l'exercice de leur profession.



VISION

- Un acteur essentiel en matière de santé buccodentaire ;
- Une pratique professionnelle rigoureusement encadrée ;
- Une profession qui rayonne dans la société ;
- Une confiance renouvelée du public envers les hygiénistes dentaires ;
- Des membres fiers de leur ordre professionnel et de leur profession.



VALEURS

Les valeurs privilégiées par l'Ordre pour accomplir sa mission et réaliser sa vision :

La rigueur

L'Ordre souhaite rendre le meilleur service possible dans son mandat de protection du public. Il favorise la cohérence, le professionnalisme, la diligence et la constance dans ses actions.

L'engagement

La réalisation de la mission de l'Ordre repose sur une implication individuelle et collective permettant de mettre à profit les compétences de chacun. Le leadership de l'Ordre nourrit le sentiment d'appartenance de son équipe et de ses membres envers l'Ordre et la profession, et les mobilise vers un objectif commun.

Le respect

La considération et l'ouverture envers les autres sont fondamentales pour l'Ordre. Ce dernier encourage les relations authentiques basées sur la courtoisie, l'équité et la confidentialité.

La collaboration

L'Ordre se distingue par son travail d'équipe. Il est proactif dans ses partenariats. Il privilégie les efforts collectifs ainsi que le partage d'idées et d'expériences dans le respect de la diversité.

L'intégrité

Fidèle à sa mission, l'Ordre fait preuve d'honnêteté, d'éthique et de transparence dans ses décisions et ses actions. Il a le souci constant d'être objectif, juste et impartial.

Faits saillants

Réalisations majeures

Modernisation de la profession

- Le plan de communication sur la modernisation a été pleinement déployé et les retombées se sont avérées supérieures aux attentes en termes de visibilité de la campagne auprès de la population
- Publication de 9 feuillets explicatifs sur les activités réservées aux hygiénistes dentaires
- Page Web consacrée aux cabinets d'hygiène dentaire maintenant publiée

Contrôle de l'exercice

- Publication du Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires dans la Gazette officielle
- Définition des normes de tenue des cabinets et de tenue des dossiers

Travaux de l'Ordre

- Travaux interordres devant mener à la publication de lignes directrices en matière de prévention et de contrôle des infections et de retraitement des dispositifs médicaux entrés dans leur phase finale
- Deuxième partie de la tournée régionale du président de l'Ordre

Tableau des membres

7 095
MEMBRES

267

Nouveaux membres

88

Décisions rendues

Demandes de reconnaissance d'équivalence

Syndic

24 ENQUÊTES OUVERTES

22 ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Exercice illégal et usurpation du titre

18 ENQUÊTES OUVERTES

16 ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Développement professionnel des membres

2 602

PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS DE FORMATION

virtuelles ou en présence

Inspection professionnelle

556

VISITES

Communications

CAMPAGNE DE COMMUNICATION MULTIPLATEFORMES

sur le thème « les talents cachés des hygiénistes dentaires »

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

sous le thème de la routine

plus de
16
millions
de vues de la
campagne

NOUVELLE PAGE INSTAGRAM

ma santé, mon sourire

NOUVEAU CONCOURS

pour les étudiants

Table des matières

02	Gouvernance _____	10
	Rapport du président _____	11
	Activités du Conseil d'administration _____	13
	Éthique et déontologie _____	23
	Activités des comités formés par le Conseil d'administration _____	25
	Direction générale et secrétariat _____	28
03	Activités du comité de la formation des hygiénistes dentaires _____	40
04	Activités relatives à la reconnaissance des équivalences _____	42
05	Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences _____	46
06	Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle _____	49
07	Activités relatives à l'indemnisation _____	51
08	Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession _____	52

09	Activités relatives à l'inspection professionnelle _____	57
10	Activités relatives à la formation continue _____	64
11	Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic _____	70
12	Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes _____	76
13	Activités du comité de révision des décisions du bureau du syndic _____	78
14	Activités du conseil de discipline _____	80
15	Activités relatives aux infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois professionnelles _____	82
16	Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications _____	86
17	Renseignements généraux sur les membres _____	99
18	États financiers _____	106

02

Gouvernance

Rapport du président

À l'aube du 50^e anniversaire de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et du même coup, de la profession, j'ai l'honneur de vous présenter le 49^e rapport annuel de l'OHdq qui témoigne de l'ensemble des activités réalisées par notre équipe qui se consacre à la mission de protection du public.

Pour une troisième année consécutive, de nombreux travaux réalisés au cours de cet exercice financier sont en lien avec la modernisation de notre profession édictée en septembre 2020. Après des années de conceptualisation et d'élaboration de ce qu'est la profession d'hygiéniste dentaire modernisée, l'heure est maintenant venue à l'implantation et à l'intégration de ces nouveaux concepts dans l'exercice de la profession. Nous sommes conscients que ces changements majeurs de l'exercice de la profession apportent son lot de défis dans le quotidien de nos membres et c'est pourquoi nous nous sommes engagés à les accompagner par différents moyens de communication tels que des capsules vidéo, des webconférences, des webinaires, ainsi que par une page de notre site internet entièrement consacrée à la modernisation.

Un autre moyen de communication ciblé lors de l'élaboration de notre dernière planification stratégique était d'aller à la rencontre des hygiénistes dentaires dans les différentes régions du Québec. L'automne 2023 a marqué la fin de cette tournée du président, échelonnée sur deux années financières, qui m'aura permis de tisser des liens solides avec les hygiénistes dentaires des quatre coins de la province, d'entendre les enjeux régionaux et d'échanger avec les membres et les différents partenaires de la mise en œuvre de notre pleine autonomie professionnelle dans tous les secteurs d'activité. Cette tournée aura donc été une excellente occasion pour l'Ordre de se rapprocher de ses membres en partageant l'avancement des différents travaux en lien avec la modernisation de la profession et en répondant aux interrogations de façon franche et ouverte.

Pénurie de main-d'œuvre et accès aux soins buccodentaires

L'actualité buccodentaire médiatique de 2023-2024 a été dominée par deux sujets qui nous concernent de près, soit l'accès aux soins buccodentaires, ainsi que la pénurie



d'hygiénistes dentaires qui touche maintenant l'ensemble des régions du Québec. Le lancement officiel du Régime canadien de soins dentaires (RCSD) en décembre 2023 a mis en lumière des préoccupations que nous avons déjà, quant à certains ratios très faibles d'hygiénistes dentaires par 100 000 habitants dans certaines régions du Québec. Plusieurs demandes d'entrevues avec différents médias de la province l'ont été en lien avec cette pénurie, ce qui m'a permis de sensibiliser la population et les différents ministères, avec qui nous avons déjà des échanges fréquents sur le sujet.

Trois bonnes nouvelles apprises cette année témoignent que nos actions portent fruit et nous motivent à poursuivre nos travaux au sein de la *Table sectorielle sur la main-d'œuvre en hygiène dentaire*, composée de représentants du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Fédération des cégeps, de la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec et de l'Ordre. Rappelons que le mandat de la Table est d'assurer une vigie de la situation de la main-d'œuvre en hygiène dentaire, afin de regrouper les informations et d'innover sur de nouveaux moyens d'accès à la formation en hygiène dentaire. Ces bonnes nouvelles sont :

- Début de la toute première cohorte du programme de Techniques d'hygiène dentaire délocalisé au Cégep de Matane;
- Augmentation du devis prescrivant le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits en Techniques d'hygiène dentaire dans certains cégeps par le ministère de l'Enseignement supérieur;
- Lancement d'une autre cohorte de l'Attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'hygiène dentaire pour dentistes formés à l'étranger grâce au maintien du financement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

L'année 2023-2024 a aussi été marquée par le retour de l'Ordre aux deux plus gros salons de l'éducation de la province, soit ceux de Montréal et de Québec. La responsable des communications, plusieurs hygiénistes dentaires chevronné(e)s et des étudiant(e)s du programme, ont ainsi permis d'accroître la visibilité de la profession d'hygiéniste dentaire auprès de la relève étudiante.

Modernisation de la profession

Une profession qui se modernise nécessite une analyse de son programme d'étude afin de répondre aux nouvelles compétences d'entrée dans la profession attendues par l'Ordre. C'est sous le signe de la collaboration avec l'équipe du ministère de l'Enseignement supérieur que nous avons participé activement à l'ensemble des travaux entourant le nouveau programme d'étude de Techniques d'hygiène dentaire. Son approbation par la ministre devrait se faire sous peu et son déploiement obligatoire est toujours prévu pour l'automne 2026. Je tiens à souligner l'excellent travail de l'équipe du ministère et de nos membres qui ont ainsi concouru à l'élaboration du nouveau programme qui représente fidèlement les rôles et fonctions de l'hygiéniste dentaire d'aujourd'hui.

En ce qui concerne la pratique de nos membres, l'Ordre est fier d'avoir publié à ce jour 14 feuillets explicatifs concernant les activités réservées aux hygiénistes dentaires. Un tout dernier feuillet, qui expliquera la 15^e et dernière activité réservée aux hygiénistes dentaires, sera diffusé dans les premiers mois de l'année 2024-2025. Cette année, grâce à la publication de ces feuillets, l'accompagnement de nos membres dans leur pratique quotidienne des nouvelles activités réservées a franchi de nouvelles étapes, notamment par la tenue d'un colloque portant sur trois d'entre elles, par des activités de formation continue ajoutées à notre plateforme d'apprentissage en ligne, ainsi qu'au moyen de la mise en ligne d'une page Web consacrée aux cabinets d'hygiène dentaire.

Le premier de plusieurs changements règlementaires a été approuvé et publié dans la *Gazette officielle du Québec* en décembre 2023 et est entré en vigueur le 1^{er} avril 2024. Notre nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* — antérieurement nous disposions d'une Politique de formation continue obligatoire, en vigueur depuis 2008 — a grandement mobilisé la permanence et le Conseil d'administration. Plusieurs actions de soutien aux membres pour l'application de ce nouveau règlement ont été déployées, soit : des vidéos explicatives, un numéro spécial de notre revue professionnelle, des webinaires, ainsi qu'une foire aux questions regroupant l'ensemble des questions les plus fréquemment posées à l'équipe du développement professionnel.

En lien avec notre rôle sociétal, le plan de communication sur la modernisation a été pleinement déployé et les retombées se sont avérées supérieures aux attentes en matière de visibilité de la campagne auprès de la population québécoise. En effet, une vidéo publicitaire de grande qualité a joint un auditoire télévisuel impressionnant de 8 959 500 personnes lors de la première phase de la campagne; nous pouvons affirmer que l'ensemble de la population québécoise a eu l'occasion

d'être en contact avec les différents contenus réalisés pour les différents médias, ainsi que pour notre microsite [Ma santé mon sourire](#).

Gouvernance de l'Ordre

Bien qu'il n'y eût aucune élection de prévue au sein des membres du Conseil d'administration cette année, deux mandats d'administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec arrivaient à échéance et ne pouvaient être renouvelés. Je salue l'arrivée de deux nouveaux administrateurs nommés qui se joignent à nous : monsieur Réal Couture, FCPA, FCA, ASC, et monsieur Guy Marcel Nono, LL. D., Ph. D. (droit international public). J'en profite également pour souligner le départ des personnes dont le mandat, commencé en 2016, s'est terminé en les remerciant chaleureusement pour leur implication dans la gouvernance de l'Ordre : madame Renée Verville, M.A.P. et monsieur Jean-Louis Leblond, B.A.

En terminant, on ne peut passer sous silence le vaste chantier sur la modernisation du système professionnel annoncé par la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 26 mai 2023, dans lequel nous sommes activement impliqués. Des réflexions ont été menées par le comité de gestion et par le comité de gouvernance de l'Ordre, afin que le Conseil d'administration se positionne sur les différentes questions de consultations élaborées par l'Office des professions. À la lumière des questions posées dans le cadre de cette consultation, la modernisation du système professionnel annoncée apportera assurément des modifications de la gouvernance des ordres professionnels, ce pour quoi le Conseil d'administration a pris la décision de prolonger d'une année le plan stratégique de l'Ordre, soit jusqu'en 2026.

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement l'incroyable équipe de la permanence de l'Ordre pour son engagement et sa grande implication dans la réalisation de notre mandat de protection du public. Je suis profondément reconnaissant à l'équipe de direction pour son soutien. Je désire également souligner le travail hors pair de notre directeur général et secrétaire, monsieur Jacques Gauthier qui pilote cette équipe de main de maître. Sa collaboration constante nous permet de travailler efficacement et d'atteindre les objectifs stratégiques que nous nous fixons en début d'année. Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil d'administration, ainsi que les membres des différents comités pour leur précieuse implication, leur dévouement, ainsi que leur contribution au cours de cette période de grand changement. Enfin, je remercie également les hygiénistes dentaires qui, au quotidien, par leurs services rendus aux Québécoises et aux Québécois, font honneur à notre belle profession.



Le président,
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Activités du Conseil d'administration

2.1 Présidence

Rémunération globale du président pour l'exercice financier 2023-2024



M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd. occupe le poste de président depuis le 19 juin 2020 (mandat d'une durée de 4 ans).

RÉMUNÉRATION DE M. JEAN-FRANÇOIS LORTIE, H.D., B. Éd.

Pour l'année se concluant au 31 mars 2024, la rémunération globale versée à M. Lortie à titre de président de l'Ordre a été de 176 895,47 \$.

Ce montant comprend :

- Le salaire;
- Les charges sociales de l'employeur (dont la portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parental);
- La contribution de l'employeur au RÉER du président;
- La contribution de l'employeur à l'assurance collective du président.

2.2 Conseil d'administration

Rémunération des administratrices et des administrateurs (2023-2024)

Conformément à la [Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président](#) et au [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son conseil d'administration](#) :

- Les administratrices et les administrateurs élus, autres que la présidente ou le président, qui participent à une assemblée générale des membres, à une séance du CA ou à l'un des comités constitués par le CA, ou qui assistent à une activité ou à une formation requise par l'Ordre, ont droit à un jeton de présence dont la valeur est fixée par le CA;
- La valeur du jeton de présence peut varier selon la durée de la séance.

Selon les principes énoncés précédemment, les montants accordés à titre de jeton de présence pour l'année 2023-2024, approuvés par les membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle du 15 octobre 2022, sont les suivants :

Jeton de présence - durée de plus de trois heures et demie (> 3,5)	313 \$
Jeton de présence - durée de trois heures et demie et moins (≤ 3,5)	156,50 \$
Conférence téléphonique ou réunion virtuelle de moins de 30 minutes	31,30 \$
Conférence téléphonique ou réunion virtuelle de plus de 30 minutes	Jeton de présence selon la durée [moins ou plus de trois heures et demie (3,5)]
Jeton de déplacement - distance à l'aller > 500 km	306 \$
Jeton de présidence de comité	76,50 \$

Pour assurer une équité de la rémunération entre les administratrices et les administrateurs de l'Ordre, les administratrices et les administrateurs nommés reçoivent un montant compensatoire qui comble l'écart entre la rémunération que leur accorde l'Office des professions du Québec (OPQ) et celle qu'accorde l'Ordre aux administratrices et administrateurs élus. Les administratrices et administrateurs nommés reçoivent 113 \$ pour une séance de 3,5h et plus et 56,50 \$ pour une séance de moins de 3,5h. Le cas échéant, ils reçoivent également le jeton de déplacement ou le jeton de présidence de comité.

Tableau 1. Rémunération des administratrices et administrateurs

Nom	Date d'entrée en fonction – plus récent mandat	Nombre de mandats ¹	Région électorale	Assiduité ²	Rémunération globale	Date de fin de mandat ou démission	Autres responsabilités
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., Président	Juin 2020 Présidence : Élu au suffrage des membres du Conseil d'administration	0 (présidence)	s. o.	9/9	Voir section 2.1 pour la présidence	s. o.	Comité de gouvernance — Comité d'audit — Comité des ressources humaines
	Juin 2022 Administrateur: Élu	2 (administrateur)	Sud				
Kim Farrell, H.D., Vice-présidente	Juin 2022 Élue	3	Sud	8/9	5 224 \$	s. o.	Comité des ressources humaines
Véronique Dionne, H.D.	Juin 2022 Élue	0	Sud-Est	9/9	3 287 \$	s. o.	Comité d'examen des conditions particulières d'exercice
Franck Giverne, H.D.	Juin 2021 Élu	2	Centre	9/9	4 841 \$	s. o.	Comité de gouvernance
Sophie Paquin-Petitjean, H.D.	Septembre 2022 Nommée par le CA (administratrice de 35 ans ou moins)	0	s. o.	9/9	3 474 \$	s. o.	Comité des prix et des bourses (depuis juin 2023)
Anne Prévost, H.D.	Juin 2022 Élue	0	Nord-Est	9/9	4 695 \$	s. o.	Comité d'examen des conditions particulières d'exercice — Comité des prix et des bourses (jusqu'en juin 2023)
Stéphanie Ritchie, H.D., Trésorière	Juin 2021 Élue	2	Centre	8/9	3 902 \$	s. o.	Comité d'audit
Thi Sopha Son, H.D.	Juin 2021 Élue	0	Nord-Ouest	9/9	5 039 \$	s. o.	Comité de gouvernance — Comité des prix et des bourses (depuis juin 2023)
Josée Tessier, H.D.	Juin 2021 Élue	4	Centre	9/9	2 504 \$	s. o.	s.o.
Réal Couture, FCPA, FCA, ASC	Juin 2023 Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	5/7	1 543 \$	s. o.	Comité d'audit (depuis juin 2023) — Comité de gouvernance (depuis juin 2023)
René Joyal, CRHA	Juin 2021 Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	8/9	1 430 \$	s. o.	Comité des ressources humaines (depuis juin 2023)
Jean-Louis Leblond, B.A.	Juin 2019 Nommé par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	2/2	226 \$	Juin 2023	s.o.
Guy Marcel Nono, LL. D., Ph. D. (droit international public)	Janvier 2024 Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s.o.	2/2	226 \$	s.o.	s.o.
Cyriaque Sumu, Ph. D. (sociologie)	Juin 2020 Nommée par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	9/9	1 374 \$	s.o.	Comité des prix et des bourses
Renée Verville, M.A., M.A.P.	Juin 2019 Nommé par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	2/2	1 077 \$	Juin 2023	Comité de gouvernance (jusqu'en juin 2023) — Comité des ressources humaines (jusqu'en juin 2023) — Comité d'examen des conditions particulières d'exercice (jusqu'en juin 2023)
Debbie Zolondek, M.A.	Juin 2023 Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	1/4	57 \$	Novembre 2023	s. o.

1. Consécutifs ou non, terminés au 31 mars de l'exercice. 2. Séances ordinaires et extraordinaires du CA

Activités du Conseil d'administration

	Nombre	Résolutions
Séances ordinaires	8	97
Séances extraordinaires	1	5

Au cours de l'année 2023-2024, le Conseil d'administration a adopté les principales résolutions présentées par sujet ci-après.

Au sujet de la **gouvernance**, les membres du CA ont notamment :

- Approuvé le plan de révision des politiques de l'Ordre recommandé par le comité de gouvernance, incluant la nouvelle catégorisation des politiques de l'Ordre et la répartition des responsabilités quant à leur préparation et à leur adoption;
- Adopté des modifications à la *Politique de gouvernance* proposées par le comité de gouvernance, dont une refonte de certains formulaires d'évaluation de la gouvernance de l'Ordre;
- Adopté de tenir un minimum de trois séances ordinaires du Conseil d'administration en présentiel (juin, septembre et mars) et les autres en mode virtuel, et de le préciser comme tel dans la *Politique de gouvernance*;
- Adopté le maintien, au même niveau, de l'échelle salariale de la présidence inscrite dans la *Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et la présidente ou du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*;
- Approuvé des modifications au document *Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel*;
- Adopté la version modifiée de la *Politique de gestion et de protection de l'actif informationnel*;
- Adopté la *Politique de confidentialité*, telle que soumise et approuvé son entrée en vigueur à la date de son approbation;
- Déterminé la date et le lieu de la prochaine assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre se tenir le samedi 4 novembre 2023, à 14 h 30, au Centre des congrès de Chicoutimi (hôtel Le Montagnais);
- Approuvé la stratégie de consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle 2024-2025, préalable à la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres 2023, et les documents afférents;

- Adopté que le mode de scrutin pour l'élection à la présidence devant se tenir en juin 2024 soit au suffrage des administrateur(-trice)s élu(e)s et des administrateur(-trice)s nommé(e)s, qui élisent la présidente ou le président parmi les administrateur(-trice)s élu(e)s au scrutin secret;
- Adopté le calendrier des séances du Conseil d'administration pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;
- Approuvé le programme de formation des membres du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2024-2025;
- Nommé Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., président, à titre de délégué au Conseil interprofessionnel du Québec, Kim Farrell, H.D., vice-présidente, à titre de première déléguée substitut, et Annie Deguire, H.D., directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire, à titre de deuxième déléguée substitut, pour l'année financière 2023-2024;
- Nommé M. Réal Couture, administrateur nommé, comme membre du comité d'audit;
- Nommé M. Réal Couture, administrateur nommé, comme membre du comité de gouvernance;
- Nommé M. René Joyal, administrateur nommé, comme membre du comité des ressources humaines;
- Nommé les personnes suivantes comme membres du comité des prix et des bourses :
 - M. **Cyriaque Sumu**, administrateur nommé;
 - M^{me} **Sophie Paquin-Petitjean**, H.D., administratrice élue;
 - M^{me} **Thi Sopha Son**, H.D., administratrice élue;
- Résolu de transmettre à l'Office des professions du Québec les réponses au questionnaire de consultation pour le chantier de modernisation du système professionnel préparées par l'Ordre.

Au sujet des **affaires réglementaires**, les membres du CA ont notamment :

- Radié du Tableau des membres le nom des personnes n'ayant pas acquitté les frais relatifs à l'inscription des membres en date du 31 mars 2023;
- Approuvé le *Règlement modifiant le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son conseil d'administration*, et sa transmission à l'Office des professions pour fins d'orientation et d'examen approfondi;
- Approuvé le *Règlement sur les conditions et modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire peut effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance*, tel que déposé, et de le transmettre à l'Office des professions pour adoption;

- Approuvé le projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*, comme déposé, aux fins de sa transmission à l'Office des professions du Québec pour adoption;
- Approuvé les changements apportés au *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* adopté le 4 octobre 2023 et de transmettre cette version amendée à l'Office des professions du Québec pour adoption;
- Autorisé le président de l'Ordre à signer la lettre conjointe avec d'autres ordres et organismes pertinents demandant au ministre de la Santé et des Services sociaux d'abroger les articles 193 et 194 du *Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux et sur la conservation des organes et des tissus*;
- Autorisé Julie Boudreau, H.D., syndique de l'Ordre et responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales, à signer pour et au nom de l'Ordre un ou des constats d'infraction en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre, et à poser les actes nécessaires ou utiles aux fins de mener à terme les poursuites pénales qui y sont associées, et ce, pour quatre (4) dossiers distincts;
- Autorisé Johanie Hamel, H.D., syndique adjointe de l'Ordre et enquêtrice en matière d'infractions pénales, à signer pour et au nom de l'Ordre le ou les constats d'infraction en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre, et à poser les actes nécessaires ou utiles aux fins de mener à terme une (1) poursuite pénale qui y est associée;
- Approuvé la publication du rapport annuel 2022-2023 et sa transmission aux instances concernées;
- Entériné le renouvellement de l'entente-cadre de gestion avec Beneva pour l'offre d'un régime collectif d'assurance de responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, selon les dispositions du projet d'entente soumis aux membres du Conseil d'administration;
- Adopté le programme de surveillance générale 2024-2025;
- Approuvé et publié la version révisée de la déclaration de services proposée par le comité de direction.



Nomination des membres des comités de l'Ordre

- Nommé les membres suivants au conseil de discipline :
 - **Louise Bourassa**, H.D.;
 - **Louise Grenier**, H.D.;
- Nommé les personnes suivantes comme secrétaire du conseil de discipline :
 - **M^e Geneviève Roy**, avocate, comme 1^e substitut ;
 - **M^e Alexandra-Christina Sirois**, LL. B., conseillère juridique de l'Ordre, comme 2^e substitut ;
- Nommé M^{me} Julie Lafitte, H.D., à titre de membre du comité de prévention et de contrôle des infections pour un mandat de 3 ans;
- Nommé M^{me} Renée Verville, représentante du public sur la liste de l'Office des professions, comme membre du comité d'examen des conditions particulières d'exercice pour un mandat de 2 ans;
- Nommé M^{me} Hélène Hébert, H.D., à titre de membre du comité de révision des équivalences pour un mandat de 3 ans;
- Nommé M^{me} Myriam Plante, H.D., à titre de membre du comité de révision, et ce pour une durée de 3 ans;
- Nommé M^e Geneviève Roy, avocate, à titre de secrétaire du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie pour un mandat de 2 ans.

Au sujet des affaires financières et de la gestion intégrée des risques, les membres du CA ont notamment :

- Adopté les états financiers audités pour l'année 2022-2023;
- Résolu de ne pas accorder de rabais pour une infolettre à visée commerciale dont l'envoi est demandé par un membre et de privilégier les autres moyens de communication de l'Ordre pour des envois n'ayant pas de visée commerciale;
- Adopté la *Politique de délégation du pouvoir de gestion des dépenses*;
- Résolu de recommander aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2023 la reconduction du mandat de la firme Poirier et Associés, inc., à titre d'auditeur de l'Ordre pour l'audit de l'exercice financier 2023-2024;
- Résolu de modifier la procédure relative à la cotisation annuelle et d'abolir les frais de 10 \$ pour carte de crédit rejetée lors de son paiement;
- Permis au directeur général et secrétaire de signer une entente de services avec la firme AU-PC Informatique pour les services informatiques de l'Ordre;
- Résolu de recevoir le bilan annuel du suivi de la *Politique de gestion intégrée des risques* pour l'exercice 2023-2024 et d'approuver la matrice des risques pour l'exercice 2024-2025;
- Adopté les clés de répartition budgétaire pour l'exercice financier 2023-2024 pour les salaires et les charges sociales du personnel de l'Ordre de même que pour les autres charges indirectes (loyer, assurances, taxes et frais généraux);
- Fixé le montant de la cotisation annuelle 2024-2025;
- Défini les dispositions financières à appliquer dans l'éventualité d'un déficit budgétaire pour l'exercice financier 2023-2024;
- Défini le pourcentage d'augmentation des échelles salariales du personnel de l'Ordre pour l'année financière 2024-2025;
- Adopté le budget 2024-2025 et un plan d'immobilisations pour les trois prochains exercices financiers.

Au sujet des affaires administratives, les membres du CA ont notamment :

- Approuvé des modifications à la *Politique de gestion salariale de l'Ordre*;
- Défini plus précisément les niveaux de responsabilités des cadres et des gestionnaires de l'Ordre;
- Approuvé le plan de contingence pour la relève des postes de directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe et de responsable des ressources financières et matérielles;
- Approuvé l'augmentation salariale du directeur général et secrétaire;

- Mandaté le comité des ressources humaines pour valider les pratiques de rémunération et de détermination des autres conditions de travail pour le poste de directeur général et secrétaire, à l'exception du salaire, auprès des autres ordres comparables;
- Approuvé les objectifs de rendement du directeur général et secrétaire pour l'exercice financier 2023-2024;
- Autorisé une dépense supplémentaire pour des honoraires professionnels de la firme KPMG, pour le projet de gestion électronique des documents, et autorisé le directeur général de l'Ordre à signer toute entente à cet effet;
- Défini le lieu de la première édition de la cérémonie de bienvenue pour les finissants des programmes de Technique d'hygiène dentaire de 2024;
- Autorisé le directeur général et secrétaire à signer une entente avec l'entreprise Cofomo pour des services de conseil et d'accompagnement en vue de la sélection et de l'implantation d'une nouvelle base de données des membres de l'Ordre.

Au sujet de l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, les membres du CA ont notamment :

- Approuvé la publication des feuillets explicatifs sur les activités réservées aux hygiénistes dentaires suivantes:
 - Poser une obturation temporaire sans préparation de cavité;
 - Appliquer topiquement un agent anesthésiant ou anti-cariogène, en excluant le volet sur les agents désensibilisants;
 - La section sur les agents désensibilisants de l'activité réservée « Appliquer topiquement un agent anesthésiant, anti-cariogène et désensibilisant »;
 - Appliquer des techniques de blanchiment des dents, selon une ordonnance;
 - Fabriquer, cimenter et retirer des restaurations provisoires sur les dents naturelles, selon une ordonnance;
- Approuvé la publication du 1^{er} volet du Guide explicatif de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*;
- Approuvé la version révisée du projet de lignes directrices en prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux et permis que cette version révisée soit soumise à une nouvelle consultation des membres de l'Ordre;
- Approuvé la publication du document *Préceptes et justifications par pondération d'importance*;
- Approuvé de manière préliminaire le choix des lieux du colloque 2027 (Sherbrooke) et du congrès 2028 (Québec);
- Approuvé le titre et le programme préliminaire du congrès 2024 de l'Ordre.

Au sujet de la **planification stratégique 2021-2025**, les membres du CA ont notamment :

- Approuvé le plan d'action stratégique 2024-2025 ;
- Résolu de prolonger d'une année le plan stratégique de l'Ordre prévu initialement pour les années 2021 à 2025 et d'entériner le mode de fonctionnement pour la préparation du plan d'action stratégique 2025-2026.

Au sujet des **communications**, les membres du CA ont notamment :

- Approuvé le plan de communication annuel de l'Ordre 2024-2025 : « Une alimentation à privilégier pour sa santé buccodentaire » ;
- Résolu de modifier le thème du plan de communication annuel de l'Ordre pour l'année 2025-2026 afin de souligner le 50^e anniversaire de l'OHDQ ;
- Résolu de ne pas aller de l'avant avec l'offre d'un abonnement papier pour la revue L'Explorateur et d'assurer un suivi de cette option au cours des deux prochaines années ;
- Approuvé la nomination de Danilo Rodrigues Paixao, étudiant du Cégep Saint-Hyacinthe, à titre de lauréat 2023 du concours destiné aux étudiants.

2.3 Orientations stratégiques

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2026

Ce bilan couvre les réalisations de l'Ordre en application du plan d'action stratégique 2023-2024. Soulignons que le CA a adopté une résolution en janvier 2024 prolongeant le plan stratégique 2021-2025 d'une année pour qu'il se conclue au 31 mars 2026. Cette prolongation est principalement due aux travaux de réforme du système professionnel québécois entrepris par le gouvernement en collaboration avec l'Office des professions du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec.

BILAN PAR ENJEU ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES — FAITS SAILLANTS

ENJEU 1

Modernisation de la profession

La Loi fait évoluer la profession d'hygiéniste dentaire et la mise en œuvre de la modernisation de la profession s'impose aujourd'hui comme une condition nécessaire pour transformer la pratique. L'Ordre assumera pleinement le leadership requis pour assurer l'évolution de la pratique.

Orientation 1.1

Instaurer le cadre réglementaire lié à la Loi 15

Pour cette orientation, la permanence de l'Ordre, la présidence et le CA ont mené de multiples actions visant l'application du cadre réglementaire requis pour la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire :

- Le **plan de communication sur la modernisation**, a été pleinement déployé et les retombées se sont avérées supérieures aux attentes en termes de visibilité de la campagne auprès de la population ;
- L'Ordre a publié à ce jour **14 feuillets explicatifs** concernant les activités réservées aux hygiénistes dentaires. Un tout dernier sera diffusé dans les premiers mois de l'année 2024-2025 ;
- La **page Web consacrée aux cabinets d'hygiène dentaire** est maintenant publiée ;
- La direction de l'exercice de l'hygiène dentaire a terminé le travail sur la définition des **normes de tenue des cabinets et de tenue des dossiers**. La prochaine étape consistera à réviser la réglementation de l'Ordre en fonction de ces normes ;
- Les travaux sur la **révision du code de déontologie** des hygiénistes dentaires sont débutés ;
- La **préparation du programme d'inspection-accompagnement pour l'ouverture de cabinets d'hygiène dentaire** est terminée et a été rendue disponible aux membres au début de l'année 2024-2025 ;
- L'équipe de l'inspection professionnelle a grandement avancé son analyse portant sur les **besoins de modification du programme de surveillance générale**. Ces travaux devraient se conclure en 2024-2025 ;
- Le **Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires** a été publié dans la Gazette officielle et est entré en vigueur le 1^{er} avril 2024. Des actions de soutien aux membres pour l'application du règlement sont déployées (vidéos explicatives, numéro spécial de *L'Explorateur*, webinaires, foire aux questions) ;
- Le contenu du **programme de formation continue de l'Ordre** continue de s'enrichir de nouvelles activités, accessibles par *Campus HD* ;
- Les travaux interordres devant mener à la publication de **lignes directrices en matière de prévention et de contrôle des infections et de retraitement des dispositifs médicaux** sont entrés dans leur phase finale. Leur diffusion est prévue en 2024-2025 ;



- Le Bureau du syndic a déployé une première occurrence de son **nouveau mécanisme de prévention de l'exercice illégal et de l'usurpation du titre** qui cible la prévention d'activités réservées aux hygiénistes dentaires par des personnes s'informant des processus d'équivalences de diplôme et de la formation ainsi que par des candidats à l'équivalence ayant entrepris une telle démarche auprès de l'Ordre;
- L'Ordre a offert aux enseignants du programme Techniques d'hygiène dentaire des formations en radioprotection, en éthique et en déontologie ainsi que sur le référentiel de compétences nationales pour la profession d'hygiéniste dentaire.

Orientation 1.2

Contribuer à l'amélioration de la santé buccodentaire

Cette orientation souligne l'importance que doit accorder l'Ordre à son rôle sociétal en contribuant, par des actions ciblées, à l'amélioration de la santé buccodentaire de la population du Québec. En cette matière :

- Le **plan de communication sur la routine d'hygiène dentaire**, destiné à la population, a été pleinement déployé;



- Le président a produit un **outil de suivi des projets du ministère de la Santé et des Services sociaux** qui incluent la participation des hygiénistes dentaires;
- Le président a présenté les demandes de l'Ordre à la **ministre responsable des Aînés** pour favoriser un plus grand accès aux soins d'hygiène dentaire à cette population.

ENJEU 2

Rayonnement, notoriété et attractivité

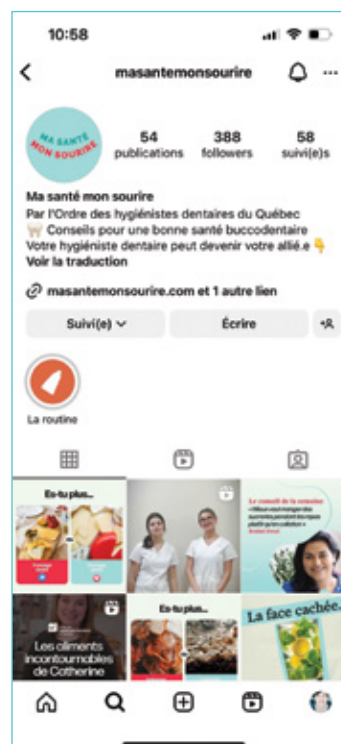
La population étant mieux informée et de plus en plus soucieuse de l'importance de son hygiène dentaire, l'Ordre a tout intérêt à multiplier ses activités de sensibilisation du public, à faire valoir le rôle essentiel de l'hygiéniste dentaire et ainsi, mettre en valeur la profession. Cette visibilité est aussi susceptible d'intéresser la relève à joindre la profession.

Orientation 2.1

Devenir un acteur reconnu

Comme le mentionne le plan stratégique, afin d'assurer une position incontournable pour les questions d'ordre public sur la santé buccodentaire au Québec, l'Ordre s'active dans la sphère publique pour devenir un acteur reconnu. En 2023-2024, pour cette orientation stratégique :

- La responsable des communications a mis en œuvre toutes les actions visant l'**amélioration des modes de communication électronique de l'Ordre**, soit le bulletin *L'Explo+* et les médias sociaux de l'Ordre;
- La nouvelle signature courriel du personnel de l'Ordre est déployée aux fins d'accroître la visibilité et l'accès à aux médias sociaux de l'Ordre et au site [Ma santé, mon sourire](#).



Orientation 2.2

Soutenir la reconnaissance publique de la profession d'hygiéniste dentaire

Les actions de l'Ordre pour cette orientation sont centrées sur l'objectif d'attirer plus de candidats à la profession d'hygiéniste dentaire afin d'élargir le bassin de main-d'œuvre disponible. Ainsi, au cours de la dernière année :

- La responsable des communications a participé à deux **salons de l'éducation** (Montréal et Québec) ;
- Le ministère de l'Enseignement supérieur a **accru le nombre de places disponibles d'étudiants** en Techniques d'hygiène dentaire dans certains cégeps ;
- Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a maintenu son **financement de l'Attestation d'études collégiales (AEC) pour dentistes formés à l'étranger** ;
- Des démarches sont en cours pour établir des partenariats avec des enseignants et un cégep pour l'offre de formation d'appoints aux multiples clientèles de l'Ordre (personnes effectuant un retour à la pratique clinique; personnes effectuant leur réinscription au Tableau de l'Ordre plus de 5 ans après y avoir fait défaut; candidat(e)s à l'arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications Québec-Suisse; personnes souhaitant suivre des cours préparatoires à l'AEC).

ENJEU 3

Mobilisation des membres

L'Ordre compte plus de 6700 membres de tous âges, répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Les membres, principalement des femmes, pratiquent en moyenne depuis plus de 10 ans. L'Ordre peut ainsi compter sur des membres nombreux, aux profils diversifiés, impliqués, passionnés et qui exercent leur profession avec rigueur.

Orientation 3.1

Augmenter le sentiment d'appartenance des membres

Au cours de l'année 2023-2024, l'Ordre a poursuivi son travail visant la communication avec les hygiénistes dentaires et la valorisation de leur contribution à la profession, notamment :

- Le président a conclu la 2^e partie de sa tournée régionale ;
- La responsable des communications et le comité des prix et des bourses ont produit l'ensemble des outils requis pour la mise en place en mai 2024 des nouveaux concours de reconnaissance destinés aux membres ;
- L'Ordre a tenu sa première édition du concours pour étudiants.

ENJEU 4

Capacité organisationnelle

Le domaine de la santé buccodentaire est en constante évolution au Québec. La technologie évolue rapidement et la profession gagne en autonomie. L'Ordre doit demeurer à jour dans ses pratiques et s'assurer d'avoir la capacité de réaliser ses orientations stratégiques.

Orientation 4.1

Assurer l'adéquation entre l'offre de services de l'Ordre et les besoins du public et des membres

Afin de se doter des ressources requises pour la mise en œuvre de son plan stratégique et l'accomplissement de sa mission, l'Ordre a procédé à de multiples travaux pour améliorer son efficacité opérationnelle :

- Les embauches prévues pour terminer la mise en place du nouvel organigramme de l'Ordre ont toutes été effectuées (3^e inspectrice; agente au Tableau des membres) ;
- Des activités relatives à la **vérification et au renforcement de la cybersécurité** des outils informatiques de l'Ordre ont été effectuées ;
- Les travaux de **numérisation des dossiers membres** ont grandement avancé. Le contrôle de la qualité d'un premier lot de 100 boîtes sur 497 est terminé ;
- Les nouveaux **tableaux de bord de gestion** des services des communications et du développement professionnel sont déposés au CA deux fois l'an ;
- La révision partielle du **Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration** est en vigueur depuis novembre 2023 ;
- Une **nouvelle structure des comités internes** est fonctionnelle depuis septembre 2023 (comité de direction, comité de gestion, comité de santé et de sécurité au travail, comité de gestion électronique des documents, comité d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, etc.);
- Le CA a approuvé la [déclaration de services aux citoyens révisée](#) et ses indicateurs de performance ;
- Le plan de travail sur l'application des dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (projet de loi 25), entrant en vigueur en septembre 2023, est terminé.

Le CA et la direction générale sont très fiers de ce bilan qui témoigne d'un engagement hors du commun de la part du Conseil d'administration, de ses comités, du personnel de l'Ordre, des membres des comités de l'Ordre et des hygiénistes dentaires dans leur ensemble.

Après plus de trois années d'entrée en vigueur des changements au Code des professions ayant modifié le champ d'exercice des hygiénistes dentaires et leur ayant octroyé des activités réservées, on peut constater que l'équipe de l'Ordre s'est grandement investie. En témoignent la production d'outils et l'offre de formations pour soutenir la pratique de ses membres, la révision des normes d'exercice et de la réglementation ainsi que les collaborations diversifiées pour s'assurer que cette modernisation se vive pleinement dans le quotidien des hygiénistes dentaires, au plus grand bénéfice de la population du Québec!

2.4 Politiques et pratiques de gouvernance

Titre	Date d'adoption	Dernière révision
Politique de gouvernance		
Politique de gouvernance	25 mai 2018	19 janvier 2024
Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'OHDQ	14 sept. 2018	26 mars 2021
Politique sur la nomination de l'auditeur externe de l'OHDQ	14 juin 2019	26 mars 2021
Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration et de la présidente ou du président de l'OHDQ	14 juin 2019	18 mars 2023
Politique de gestion de l'avoir des membres	31 janv. 2020	18 mars 2022
Politique de confidentialité — Site web de l'ordre	19 janv. 2024	-
Politiques hybrides (gouvernance et opérations internes)		
Principes éthiques et code de déontologie des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'ordre	15 mars 2019	16 juin 2023
Politique sur les conditions de travail et la rémunération des cadres de l'OHDQ	8 nov. 2019	16 juin 2023
Politique de gestion intégrée des risques	12 mars 2021	-
Politique de communication	21 janv. 2022	-
Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes de l'OHDQ	31 janv. 2020	26 mars 2021
Politique de prévention de la violence conjugale, familiale et sexuelle en milieu de travail	13 oct. 2022	-
Politique de fonctionnement des comités	14 mai 2021	11 novembre 2022
Politique de gestion des assurances	18 mars 2022	-
Politique de gestion et protection de l'actif informationnel	11 nov. 2022	17 novembre 2023

Au cours de l'exercice 2023-2024, l'Ordre a entrepris la rédaction de nouvelles politiques touchant les aspects suivants :

- Les concepts d'équité, de diversité et d'inclusion, avec une attention particulière aux enjeux touchant les Premières Nations et les Inuits;
- Le développement durable.

De même, l'Ordre a commencé la révision de sa politique de nomination de l'auditeur externe.

2.5 Élections au sein du Conseil d'administration

Pour l'exercice financier 2023-2024, l'Ordre n'a pas eu à tenir d'élection au sein du Conseil d'administration.

2.6 Formation des administratrices et des administrateurs relative à leurs fonctions

Au 31 mars 2024, le bilan de la formation suivie par les membres du Conseil d'administration est le suivant.

	Formation terminée	Formation à compléter
Rôles et responsabilités d'un administrateur d'un ordre professionnel	13/13	0
Enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels	13/13	0
Enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes en conseil d'administration	13/13	0
Enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	13/13	0

Au cours de l'année, les membres du CA ont également bénéficié d'une formation portant sur la protection des renseignements personnels. Certains d'entre eux ont aussi participé au congrès du Conseil interprofessionnel du Québec tenu à Québec en novembre 2023.



Éthique et déontologie

2.7 Application des normes d'éthique et de déontologie aux administratrices et administrateurs de l'Ordre

Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs de l'Ordre

Le document [Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre](#) peut être consulté en se rendant sur le site Web de l'Ordre.

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, formé en vertu du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, a pour mandat d'examiner toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un membre du Conseil d'administration et de faire enquête.

Au cours de l'exercice, le comité n'a pas tenu de réunion pour ce mandat.

COMPOSITION DU COMITÉ

Nom	Date de nomination	Statut	Durée du mandat
Denis Bureau, CPA, CGA	1 ^{er} février 2019 - Mandat renouvelé le 18 mars 2022	Personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés les administratrices et administrateurs par l'Office et qui n'est pas une administratrice ou un administrateur de l'Ordre	3 ans
Sylvie de Grandmont, H.D., B. Sc. (HD)	1 ^{er} février 2019 - Mandat renouvelé le 18 mars 2022	Ancienne administratrice ou ancien administrateur de l'Ordre	3 ans
Diane Lachapelle, H.D., B. Sc. (HD), M. Sc. (diététique)	1 ^{er} février 2019 - Mandat renouvelé le 18 mars 2022	Membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique et qui n'est pas administratrice ou administrateur de l'Ordre ni une employée ou un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci	3 ans

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^e Geneviève Roy, avocate.

Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Conformément au 7^e alinéa de l'article 32 du [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel](#), le comité s'est doté d'un règlement intérieur, lequel a été adopté en date du 20 janvier 2020.

Ce règlement intérieur est rendu public, notamment sur le site Web de l'Ordre.

Activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Activités de formation suivies par les membres du comité

Au cours de l'année, les membres du comité ont suivi une formation sur la cybersécurité ainsi qu'une formation portant sur la protection des renseignements personnels. Les membres ont également bénéficié d'une mise à jour relative aux connaissances et compétences requises pour siéger au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (mandat, pouvoirs, enquête et équité procédurale).



2.8 Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

Autres mandats confiés par le Conseil d'administration au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

En 2020-2021, le CA a confié des responsabilités supplémentaires au comité en raison de son expertise particulière, des besoins exprimés par le secrétariat général et de l'appariement des nouvelles responsabilités à son mandat principal. Le CA a ainsi résolu de confier au comité les mandats suivants :

- 1 Agir à titre de comité formé pour enquêter sur les plaintes formulées à l'encontre des membres du conseil de discipline en vertu du Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels;
- 2 Agir comme comité-conseil au secrétariat général lors de l'élection de membres du Conseil d'administration, incluant la présidence, pour :
 - Répondre aux questions que le secrétaire lui adresse en regard du processus électoral, notamment en ce qui concerne :
 - Les critères d'éligibilité au poste d'administrateur ou d'administratrice, ou encore, au poste de président ou de présidente;
 - La recevabilité d'un bulletin de candidature ou d'une déclaration de candidature;
 - Le respect des règles de conduite applicables aux candidats à une élection de l'Ordre;
 - Répondre à toute autre question que le secrétaire lui adresse en lien avec l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration.*

Activités des comités formés par le Conseil d'administration

2.9 Comités de gestion formés par le Conseil d'administration

2.9.1 Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec a pour mandat d'assister et de conseiller le CA de l'Ordre. À cette fin, il formule des recommandations en vue de l'adoption et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales de l'Ordre de même que les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables, et ce, dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

Activités du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a tenu huit séances. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- Le suivi de l'évaluation annuelle 2022-2023 de la performance du CA, de l'autoévaluation des membres du CA et de l'évaluation du président et la préparation des recommandations découlant de ces évaluations;
- Le suivi des évaluations de la performance du CA pour chacune des séances tenues au cours de l'exercice;
- La nomination du président du comité;
- La formulation des objectifs annuels du comité pour l'exercice 2023-2024;
- La préparation d'un calendrier d'activités pour les comités du CA en vue de son approbation par le CA;
- La préparation du calendrier des séances du CA pour les trois prochains exercices financiers en vue de sa recommandation au CA;
- La recommandation au CA de tenir trois séances du CA en présentiel et les autres en mode virtuel et de l'inscrire formellement au calendrier des séances du CA;
- Le suivi du plan de formation des administratrices et des administrateurs de l'Ordre pour l'exercice 2023-2024 et la préparation d'une recommandation au CA sur ce même sujet pour l'exercice 2024-2025;
- La révision de la rémunération de la présidence;
- La recommandation d'un projet de *Règlement modifiant le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son conseil d'administration*;
- La réalisation de travaux d'amélioration continue des pratiques de gouvernance de l'Ordre;
- La formulation des attentes sur la conduite des membres du CA lors de l'assemblée générale annuelle;
- La révision du questionnaire d'évaluation annuelle de la performance du CA et du questionnaire d'autoévaluation;
- La révision de la gestion des politiques de l'Ordre en vue du dépôt de ses recommandations au CA;
- Une réflexion sur l'opportunité de recourir aux services d'une présidente ou d'un président d'assemblée pour la tenue de l'assemblée générale annuelle;
- Le suivi de la modernisation de la loi sur la protection des renseignements personnels en ce qui concerne l'information relative à la gouvernance de l'Ordre;
- La réalisation de modifications aux pratiques de gouvernance découlant de la formation en éthique avec en premier temps la définition du concept de conflits d'intérêts;
- La préparation d'une grille comparative des avantages et inconvénients des modes de scrutin à la présidence;
- Au sujet du chantier de modernisation du système professionnel québécois :
 - La préparation de pistes de réflexion liées au questionnaire transmis par l'Office des professions du Québec touchant la gouvernance du système professionnel et les responsabilités de ses diverses composantes, pour validation par le CA;
 - Le suivi de tous les travaux menés par l'Office et le Conseil interprofessionnel du Québec pour ce chantier;
- La bonification de la *Politique de gestion et protection de l'actif informationnel* au regard des obligations relatives à la gestion de la sécurité des renseignements personnels;
- La recommandation au CA de prolonger le plan stratégique 2021-2025 de l'Ordre d'une année;
- Le démarrage des travaux d'une politique d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI), en collaboration avec le comité des ressources humaines;
- Le suivi des retombées de l'adoption et de la future entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Réal Couture, FCPA, FCA, ASC	Administrateur nommé (depuis le 16 juin 2023)
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
M. Franck Giverne, H.D.	Administrateur, président du comité (depuis le 28 août 2023)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre
M^{me} Thi Sopha Son, H.D.	Administratrice
M^{me} Renée Verville, M.A., M.A.P	Administratrice nommée, présidente du comité (jusqu'au 16 juin 2023).

2.9.2 Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'aider le CA à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité et à l'intégrité de l'information financière. Le comité d'audit relève du CA auprès duquel il a un pouvoir de recommandation.

Le comité d'audit s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière. Il se penche également sur les activités d'audit externe, les contrôles internes, la gestion des risques et la sécurité de l'information.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

Activités du comité d'audit

Le comité d'audit a tenu six séances de travail en 2023-2024. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- Le suivi régulier des états financiers et des placements de l'Ordre ;
- Le suivi du plan d'immobilisation de l'Ordre ;
- Le renouvellement du contrat sur l'assurance responsabilité des membres ;
- Le renouvellement du contrat de service informatique ;
- Le suivi du calendrier de l'audit des états financiers 2022-2023 ;
- L'étude et la recommandation au CA des états financiers 2022-2023 audités ;
- La recommandation au CA de l'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers 2023-2024, en prévision de l'assemblée générale annuelle 2023 ;
- L'étude et la recommandation au CA des projets de budgets triennaux pour les trois prochains exercices financiers, du projet provisoire de budget pour l'exercice 2024-2025 et du montant de la cotisation annuelle pour ce même exercice financier ;
- La recommandation au CA du montant de la cotisation annuelle 2024-2025 des suites de la consultation menée auprès des membres sur ce sujet ;
- L'étude et la recommandation au CA du projet de budget définitif pour l'exercice financier 2024-2025 ;

- Le suivi du cadre de gestion intégrée des risques, dont le suivi des faillites des entreprises Cosotech inc. (base de données des membres) et Eranum (service numérisation des documents) ;
- Le suivi des dossiers de cybersécurité ;
- La suite des travaux soutenant la révision des tarifs de l'Ordre, en vue d'émettre ses recommandations au CA, dont la révision des tarifs de vente des kiosques du prochain congrès en vue de sa recommandation au CA ;
- La finalisation des travaux de la *Politique de délégation du pouvoir de gestion des dépenses* en vue de son adoption par les CA ;
- La définition des objectifs annuels du comité pour l'année 2023-2024 ;
- L'autoévaluation des activités du comité et l'évaluation de l'atteinte de ses objectifs annuels ;
- Les recommandations à transmettre au CA au regard de l'affectation du déficit anticipé pour l'exercice 2024-2025 à des fonds réservés de l'avoir des membres ;
- La conduite du processus d'appel de propositions en vue du recrutement d'une ou un chargé de projet pour la sélection et l'implantation d'une nouvelle base de données des membres ;
- La recommandation de l'augmentation des échelles salariales pour l'année 2024-2025 au CA.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Réal Couture, FCPA, FCA, ASC	Administrateur nommé (depuis le 16 juin 2023)
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
M. Jean-Louis Leblond, B.A.	Administrateur nommé (jusqu'au 16 juin 2023)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre
M^{me} Stéphanie Ritchie, H.D.	Administratrice, présidente du comité

INVITÉ PERMANENT

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
--------------------------	--

2.9.3 Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le CA de l'Ordre en ce qui a trait à la mise en place de pratiques, de politiques et de normes afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

Activités du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu onze séances ordinaires en 2023-2024. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- La conduite du processus d'évaluation annuelle du directeur général et secrétaire et son suivi;
- L'approbation des objectifs annuels du directeur général et secrétaire;
- La révision des conditions de travail du directeur général et secrétaire;
- Le suivi de la situation des ressources humaines de l'Ordre;
- Le suivi du programme d'assurances collectives du personnel de l'Ordre;
- Le suivi de l'implantation du nouvel organigramme de l'Ordre;
- L'évaluation des besoins en matière de ressources humaines de l'Ordre;
- La définition de plans de contingence pour la relève des postes de directeur général et secrétaire, de directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe, de syndique et de responsable des ressources financières et matérielles;
- Le suivi du plan d'action de l'Ordre découlant de la révision de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- La finalisation des travaux portant sur la *Politique sur la prévention de la violence conjugale et familiale ou à caractère sexuel au travail*;
- Le suivi de l'évaluation du maintien de l'équité salariale;
- La définition des objectifs annuels du comité;
- L'évaluation de l'atteinte des objectifs annuels du comité et l'autoévaluation annuelle de son efficacité et de sa performance;
- La définition des responsabilités des cadres supérieurs et des cadres intermédiaires;
- Le démarrage des travaux de préparation d'une politique d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI), en collaboration avec le comité de gouvernance.



COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Kim Farrell, H.D.	Administratrice, présidente du comité
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
M. René Joyal, CRHA	Administrateur nommé (depuis le 16 juin 2023)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre
M^{me} Renée Verville, M.A.P.	Administratrice nommée (jusqu'au 16 juin 2023).

Direction générale



2.10 Directeur général et secrétaire de l'Ordre

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Une autre année d'avancées importantes concernant la modernisation de la profession!

L'année 2023-2024 a résolument mis l'accent sur la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire!

Dans un premier temps, soulignons la diffusion de la deuxième partie du plan de communication sur la modernisation de la profession destiné au grand public et aux membres de l'Ordre. Une nouvelle campagne publicitaire sur les réseaux sociaux et la production de vidéos d'histoires d'hygiénistes dentaires ont permis de joindre encore plus de personnes pour les informer de l'évolution de la profession depuis les modifications apportées au *Code des professions* qui sont entrées en vigueur en 2020. Au cours de ses campagnes publicitaires menées de 2022 à 2024 l'Ordre a réussi à sensibiliser plusieurs millions de Québécoises et de Québécois au nouveau champ d'exercice et aux activités réservées des hygiénistes dentaires. Un succès bien au-delà de nos cibles initiales!

Soulignons également la publication de documents explicatifs sur la presque totalité des activités réservées aux hygiénistes dentaires. Les membres de l'Ordre, leurs collaborateurs et le public sont maintenant bien informés sur la nature de ces activités qui sont exercées au quotidien par les hygiénistes dentaires. Un travail collaboratif soutenu avec l'Ordre des dentistes du Québec a permis cette réalisation d'envergure!

En raison de la modernisation de la profession, l'Ordre doit aussi réviser l'ensemble de ses normes en matière de tenue des dossiers et d'encadrement des lieux où exercent ses membres. Ce dossier a connu un avancement majeur au cours de l'année et, au 31 mars, une version prête à être soumise à une approbation de principe par le CA était imminente. Cette étape accomplie, l'Ordre pourra ensuite se pencher sur la réglementation applicable dans ces domaines.

En plus de ces réalisations, l'Ordre a accru son offre de formation liée à la modernisation de la profession, pensons notamment aux conférences offertes dans le cadre de son colloque bisannuel tenu à Ville de Saguenay en novembre 2023 et à la nouvelle activité de formation portant sur l'activité du débridement parodontal non chirurgical auxquels de très nombreuses et nombreux hygiénistes dentaires ont déjà participé!

Des félicitations particulières s'imposent pour toute l'équipe des communications et de la direction de l'exercice de l'hygiène dentaire pour ces travaux d'envergure!

Le développement professionnel au cœur de nos actions en 2023-2024!

Au cours de l'année, le secrétariat général et la direction de l'exercice de l'hygiène dentaire ont collaboré étroitement pour la rédaction du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*, la consultation menée auprès des membres sur le projet initial de règlement, l'analyse des commentaires transmis par les hygiénistes dentaires et les adaptations amenées au règlement découlant de cette consultation. Avec l'appui de l'ensemble de la permanence, ce travail colossal a permis l'entrée en vigueur du règlement au 1^{er} avril 2024 selon l'échéance prévue. Bravo à toutes les personnes ayant contribué à cet important objectif!

Par ailleurs, on ne peut passer sous silence la somme monumentale de travail investie par l'équipe du développement professionnel pour la création et la mise en ligne d'un nouveau module du *Campus HD* qui permettra aux membres de l'Ordre et à sa permanence de gérer les obligations de formation continue des hygiénistes dentaires. Minutie, résolution de problèmes, créativité et ingéniosité étaient au rendez-vous! Un remerciement particulier est transmis à l'équipe de SVI eSolution pour sa collaboration soutenue tout au long de ce projet.

Une équipe interne toujours en évolution

Le déploiement du nouvel organigramme interne s'est de nouveau poursuivi au cours de l'année avec l'accueil d'une nouvelle analyste à l'admission pour soutenir la gestion des dossiers d'équivalence de diplôme et de la formation qui augmentent de manière importante chaque année et l'accueil d'une agente au Tableau des membres pour soutenir le nombre croissant d'inscriptions au Tableau et de demandes de permis. De plus, une troisième inspectrice s'est ajoutée à l'équipe de l'inspection professionnelle, ce qui permettra à l'Ordre de maintenir sa cible d'inspections annuelles en fonction de l'évolution du nombre d'hygiénistes dentaires.

D'importantes étapes franchies dans la modernisation de nos pratiques de gestion électronique des documents

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Ordre a entamé un vaste chantier de modernisation de sa gestion électronique des documents, et ce, avec l'accompagnement d'une firme ayant une expertise de pointe dans le domaine. Au cours de la dernière année, l'Ordre a consenti d'importantes ressources pour la préparation de la numérisation des plus de 10 000 dossiers de membres, actuels et passés, qui sont tous en format papier. Il faut absolument souligner la contribution de toute l'équipe à cet important projet et particulièrement celle des ambassadrices de gestion électronique des documents et de la directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe pour leur dévouement inestimable dans ce projet! L'année 2024-2025 devrait permettre l'aboutissement de ce vaste chantier commencé il y a déjà cinq ans!

La poursuite des travaux liés à la mise en place de la réforme dans le domaine de la protection des renseignements personnels

Dans le contexte de l'adoption et de l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25) visant à moderniser le cadre législatif en cette matière, notamment pour l'adapter à la réalité technologique contemporaine, l'Ordre a travaillé à la mise en place de diverses mesures afin de répondre aux nouvelles exigences légales, notamment:

- L'adoption d'une politique de confidentialité et de conditions d'utilisation pour les différents sites Web de l'Ordre;
- Le recensement des renseignements personnels recueillis par l'Ordre par ses différents formulaires;
- L'inclusion de consentements à transmettre des renseignements personnels dans tous les formulaires utilisés par l'Ordre auprès de ses différents publics (hygiénistes dentaires, candidats à la profession, anciens membres souhaitant se réinscrire au Tableau, membres du public);
- La formation du personnel, des membres du CA et des membres des comités de l'Ordre.

Un remerciement particulier aux membres du Comité d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels pour la gestion de ce dossier fort complexe et leurs travaux effectués au cours de l'été 2023 ayant permis à l'Ordre d'assurer sa conformité à la loi dans les délais requis!

Des actions visant la cybersécurité des plateformes et des outils informatiques de l'Ordre

En 2023-2024, l'Ordre a accordé une attention particulière à la cybersécurité de ses diverses plateformes (sites Web, base de données des membres, etc.) ainsi qu'à l'intégrité des pratiques internes de gestion de la cybersécurité. L'Ordre a travaillé avec des firmes spécialisées dans le domaine, autant dans la conduite de tests d'intrusion de nos systèmes que pour de la formation visant à outiller le personnel et les membres du CA en matière de cybersécurité. Comme il est absolument essentiel de demeurer au-devant des meilleures pratiques en cette matière, de telles activités se répéteront au cours des prochaines années.

Activités des comités internes de l'Ordre

2.10.1 Comité des enjeux professionnels

Ce comité est responsable de :

- Collaborer à tous les dossiers relatifs à la modernisation de la profession;
- Dégager des orientations ou réponses consensuelles à donner aux membres, au public ou à d'autres parties prenantes relativement à l'exercice de la profession;
- Contribuer à déterminer les priorités d'action de l'Ordre sur le plan du développement professionnel des membres, notamment les activités de formation continue et la programmation des colloques et des congrès;
- Déterminer les thèmes de la revue *L'Explorateur*;
- Contribuer aux rapports de consultation préparés par la direction de l'exercice de l'hygiène dentaire à la demande de parties prenantes externes;
- Contribuer aux travaux sur la réglementation de l'Ordre.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (DH)	Responsable du développement de la profession (jusqu'au 27 novembre 2023)
M^{me} Julie Boudreau, H.D.	Syndique
M^{me} Anna Maria Cuzzolini, H.D.	Coordonnatrice de l'admission
M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
M^{me} Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.	Coordonnatrice du développement professionnel
M^{me} Catherine Roberge	Responsable des communications (depuis le 29 mai 2023)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président
M^{me} Masengu Joëlle Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
M^e Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe
M^e Alexandra-Christina Sirois, LL. B	Conseillère juridique (depuis le 29 janvier 2024)

Le comité s'est réuni à **dix-sept (17) reprises** au cours de l'exercice 2023-2024

2.10.2 Comité de gestion

Le comité de gestion a pour mandat les missions suivantes :

- Discuter et assurer un suivi de la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles de l'Ordre;
- Discuter et assurer un suivi des plans d'action stratégiques et du plan de gestion intégrée des risques.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (DH)	Responsable du développement de la profession (jusqu'au 27 novembre 2023)
M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
M^{me} Julie Boudreau, H.D.	Syndique
M^{me} Anna Maria Cuzzolini, H.D.	Coordonnatrice de l'admission
M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
M^{me} Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.	Coordonnatrice du développement professionnel
M^{me} Catherine Roberge	Responsable des communications (depuis le 29 mai 2023)
M^{me} Masengu Joëlle Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle
M^e Laurence Rey El-fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe

Le comité de gestion s'est réuni **six (6) fois** au cours de l'exercice 2023-2024.

2.10.3 Comité de direction

Le comité de direction a pour mandat les missions suivantes :

- Adopter les politiques opérationnelles internes ;
- Collaborer avec les comités du Conseil d'administration pour la recommandation des politiques hybrides (opérationnelles et de gouvernance) ;
- Définir le plan d'effectifs de la permanence ;
- Contribuer à l'exercice de planification stratégique ;
- Discuter de tout enjeu de gestion de l'Ordre en soutien aux responsabilités du directeur général et secrétaire.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Julie Boudreau, H.D.	Syndique
M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre
M^e Laurence Rey El-fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe

Le comité de gestion s'est réuni **quatre (4) fois** au cours de l'exercice 2023-2024.

2.10.4 Comité de gestion documentaire

Le comité de gestion documentaire (CGED), formé en vertu de la Politique de gestion documentaire adoptée en 2020, est responsable de :

- Prendre connaissance des enjeux ou problèmes identifiés par les ambassadrices et les ambassadeurs de gestion documentaire et proposer des solutions ;
« Les ambassadrices et les ambassadeurs de gestion documentaire sont identifiés par le Comité de gestion et son notamment responsables d'agir à titre de ressource de première ligne pour les demandes et autres questions des intervenants, ainsi que leur diffuser les informations et de les coacher dans les changements. »
- Proposer des recommandations au comité de gestion lorsque requis pour améliorer ou corriger la situation ;
- Procéder à des revues de conformité sur différents aspects de la gestion documentaire ;
- S'assurer de la sensibilisation et de la formation des intervenants.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
M^{me} Marie-Astrid Colin	Adjointe administrative à l'inspection professionnelle
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
M^{me} Estelle Macher	Adjointe administrative à la direction générale
M^e Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe
M^e Alexandra-Christina Sirois, LL. B	Conseillère juridique (depuis le 29 janvier 2024)
M^{me} Nancy Vallée	Adjointe administrative au secrétariat général

Le comité s'est réuni **sept (7) fois** au cours de l'exercice 2023-2024.

2.10.5 Comité d'accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le comité d'accès à l'information et protection des renseignements personnels (CAIPRP) a pour mandat de soutenir l'Ordre dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution des obligations imposées par la Loi et est plus particulièrement responsable :

- D'approuver et mettre à jour périodiquement les règles encadrant la gouvernance que l'Ordre doit adopter à l'égard des renseignements personnels ;
- D'élaborer un plan de révision des processus de collecte, d'utilisation, de transmission, de conservation et de destruction des renseignements personnels ;
- D'agir comme équipe de gestion des incidents de confidentialité en appliquant le plan prévu à cet effet ;
- D'être consulté dès le début de tout projet d'acquisition, de développement et de refonte d'un système d'information ou de prestation électronique de services impliquant le cycle de vie des renseignements personnels, et suggérer des mesures de protection des renseignements personnels applicables à ce projet.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
M^{me} Julie Boudreau, H.D.	Syndique
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
M^{me} Estelle Macher	Adjointe administrative à la direction générale
M^e Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe
M^e Alexandra-Christina Sirois, LL. B	Conseillère juridique (depuis le 29 janvier 2024)

Le comité s'est réuni à **dix (10) reprises** au cours de l'exercice 2023-2024.

2.10.6 Comité éditorial de la revue *L'Explorateur*

Ce comité a pour mandat de :

- Déterminer le contenu éditorial de la revue, selon les thématiques priorisées par le comité des enjeux professionnels ;
- Assurer le suivi de la qualité des textes reçus et les approuver.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (DH)	Responsable du développement de la profession (jusqu'au 27 novembre 2023)
M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité
M^{me} Catherine Roberge	Responsable des communications (depuis le 29 mai 2023)
M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.	Président de l'Ordre

Le comité s'est réuni à **huit (8) reprises**.

2.10.7 Comité de santé et de sécurité au travail

Le comité de santé et de sécurité a pour fonctions de :

- Participer à l'identification et à l'analyse des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs;
- Faire des recommandations à l'employeur.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Walter Barbosa	Responsable des ressources financières et matérielles
M^{me} Nadine Caron	Adjointe administrative à l'admission et au Tableau des membres
M^{me} Manon L'Abbée, H.D.	Inspectrice
M^{me} Liliane Mukendi Muswamba	Réceptionniste et commis-secrétaire
M^{me} Nancy Vallée	Adjointe administrative au secrétariat général

Le comité s'est réuni **quatre (4) fois** au cours de l'exercice 2023-2024.

2.10.8 Comité social

Le comité social a pour fonctions de :

- Proposer et organiser une programmation d'activités sociales pour le personnel de l'Ordre;
- Proposer et organiser des activités de reconnaissance des anniversaires des membres du personnel (de naissance, d'emploi à l'Ordre);
- Proposer et organiser des événements festifs ou à caractère social.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Marjory Delpuch	Adjointe administrative au développement professionnel
M^{me} Johanie Hamel, H.D.	Syndique adjointe
M^{me} Estelle Macher	Adjointe administrative à la direction générale
M^{me} Olga Milyaeva	Adjointe administrative aux ressources financières et matérielles
M^{me} Liliane Mukendi Muswamba	Réceptionniste et commis-secrétaire

Le comité s'est réuni **quatre (4) fois** au cours de l'exercice 2023-2024.



Collaborations avec des partenaires de l'Ordre

Les prochains paragraphes offrent un aperçu des autres activités réalisées en cours d'année qui méritent une attention particulière.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2023-2024, l'Ordre a collaboré avec des représentants de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) afin d'assurer un transfert de données professionnelles concernant les hygiénistes dentaires pour leur permettre d'avoir accès au Dossier Santé Québec (DSQ) ainsi que pour leur permettre de facturer leurs services dans le cadre du *Programme relatif à certains services fournis par les hygiénistes dentaires*.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

En plus des travaux décrits à la section 16 du rapport, l'Ordre a contribué aux travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant l'élargissement des pratiques en santé et en relations humaines auxquels participent tous les ordres professionnels de ce secteur d'activités.

Le président et le directeur général et secrétaire tiennent également des rencontres périodiques avec les dentistes-conseils du ministère afin d'assurer le suivi des dossiers touchant le domaine buccodentaire et, plus particulièrement, les hygiénistes dentaires impliqués dans les programmes de soins encadrés par le ministère.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Ordre a collaboré aux travaux mis en œuvre par le ministère en vue de la révision du programme d'enseignement collégial en hygiène dentaire.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC



CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
DU QUÉBEC

Plusieurs membres du personnel de l'Ordre participent aux forums et groupes de travail du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Forums du CIQ :

- Le forum des directions générales;
- Le forum de l'admission;
- Le forum des syndicats;
- Le forum de l'inspection professionnelle;
- Le forum des conseillers juridiques;
- Le forum des secrétaires de conseil de discipline.

Groupes de travail du CIQ :

- Le groupe de travail portant sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre;
- Le groupe de travail des directeurs généraux sur les technologies de l'information;
- Le groupe de travail sur la notion de protection du public, créé dans le cadre des travaux du chantier de modernisation du système professionnel québécois.

FÉDÉRATION DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION EN HYGIÈNE DENTAIRE DU CANADA



L'Ordre est membre de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada (la Fédération) et, à ce titre, détient un siège d'administrateur à son conseil d'administration. La mission de la Fédération consiste à assumer la direction nationale de la réglementation en hygiène dentaire visant à protéger le public.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le directeur général et secrétaire est le vice-président de la Fédération. À ce titre, il a collaboré avec la présidente et la directrice générale pour assurer la conduite des affaires du conseil d'administration et le suivi des travaux de fusion de la Fédération et du Bureau de certification nationale en hygiène dentaire qui fut officialisée le 1^{er} janvier 2022. Le directeur général est également membre du comité de gouvernance.

Finalement, le directeur général de l'Ordre poursuit son mandat de directeur de projet pour la mise en place du nouveau référentiel national de compétences pour l'admission à la profession d'hygiéniste dentaire. À ce titre, il siège au comité directeur du projet avec les représentantes de l'Alberta et du Manitoba. Ce comité assure depuis décembre 2022 la coordination nationale de l'implantation du référentiel de compétences.

<https://www.fdhrc.ca/>

COMMISSION DE L'AGRÉMENT DENTAIRE DU CANADA



L'Ordre continue d'appuyer la mission et les activités de la Commission de l'agrément dentaire du Canada. En plus de contribuer à son financement, il participe aux rencontres organisées par la Commission avec ses partenaires, notamment pour la mise en œuvre de sa nouvelle gouvernance dont l'implantation s'est amorcée en 2023-2024.

**SERVICE D'ÉVALUATION DES RISQUES DE TRANSMISSION
D'INFECTIONS HÉMATOGÈNES**

SERTIH

*Service d'évaluation des risques
de transmission d'infections hématogènes*

Le Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) s'adresse aux personnes professionnelles ou étudiantes de la santé du Québec qui sont porteuses d'une infection transmissible par le sang et qui posent des actes à risque de transmission. Le service leur permet d'obtenir une évaluation du risque de transmission de leur infection à des patientes ou patients dans le cadre de leur pratique ou de leur stage. La directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe agit à titre de représentante de l'Ordre au comité directeur du SERTIH. La directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire assure l'intérim pendant son absence temporaire.

En conclusion, je souhaite remercier sincèrement l'équipe de la permanence, le président Jean-François Lortie, les membres du CA et des différents comités de l'Ordre pour leur appui indéfectible, leur dévouement hors du commun à notre mission de protection du public et leur immense bagage de compétences qui nous permettent d'affronter nos défis quotidiens avec grande confiance!

Je vous exprime ma plus grande gratitude pour votre soutien, la qualité de votre travail et votre esprit d'équipe. Sans l'apport de chacun d'entre vous, les réalisations exceptionnelles décrites dans ce rapport annuel n'auraient pu se concrétiser.

Je vous en remercie très sincèrement.



Le directeur général et secrétaire,
Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC



RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Sa rémunération globale pour l'exercice financier 2023-2024 est de 190 326,54 \$

Cette rémunération comprend :

- Le salaire;
- La contribution RÉER de l'employeur;
- La contribution de l'employeur à l'assurance collective;
- La portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime d'assurance parental du Québec;
- Le paiement de la cotisation annuelle à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (qui inclut la cotisation à l'Office des professions et le coût de l'assurance responsabilité professionnelle).

M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC, occupe les postes de directeur général et secrétaire depuis le 12 juin 2017.

2.11 Ressources humaines

Pour l'Ordre, le nombre d'heures travaillées par semaine pour un statut d'employé à temps complet est de 35 heures.

Au 31 mars, l'Ordre compte un équivalent de 21,6 employés à temps complet. Un poste à temps plein et un poste à temps partiel (21h par semaine) sont vacants.

2.12 Assemblée générale annuelle

Au cours de l'assemblée générale annuelle des membres, tenue le 4 novembre 2023 à Chicoutimi, les faits saillants du rapport annuel 2022-2023 de l'Ordre furent présentés. Les 44 membres réunis ont :

- Donné leurs derniers commentaires sur le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2024-2025 recommandé par le Conseil d'administration;
- Approuvé la rémunération du président et des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2024-2025;
- Nommé l'auditeur indépendant chargé de l'audit des livres et des comptes de l'Ordre au 31 mars 2024.

2.13 Assemblées générales extraordinaires

L'Ordre n'a tenu aucune assemblée générale extraordinaire en 2023-2024.

Personnel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

DIRECTION GÉNÉRALE

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC
Directeur général et secrétaire

Estelle Macher
Adjointe administrative à la direction générale

• SERVICE DES COMMUNICATIONS

Catherine Roberge
Responsable des communications (depuis le 29 mai 2023)

Cécile Bastide
Adjointe de direction à la présidence et aux communications par intérim
(jusqu'au 25 juillet 2023 — remplacement temporaire)

Lola Nunes
Adjointe de direction à la présidence et aux communications (depuis le 28 août 2023)

Liliane Mukendi Muswamba
Réceptionniste et commis-secrétaire

• RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Walter Barbosa
Responsable des ressources financières et matérielles

Olga Milyaeva
Adjointe administrative aux ressources financières et matérielles

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Cécile Bastide
Adjointe de direction à la présidence et aux communications par intérim
(jusqu'au 25 juillet 2023 — remplacement temporaire)

Lola Nunes
Adjointe de direction à la présidence et aux communications (depuis le 28 août 2023)

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B.
Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe

M^e Alexandra-Christina Sirois, LL. B.
Conseillère juridique (depuis le 29 janvier 2024)

Nancy Vallée
Adjointe administrative au secrétariat général

Wassila Benhassine
Agente au Tableau de l'Ordre (depuis le 11 décembre 2023).

• ADMISSION

Anna Maria Cuzzolini, H.D.
Coordonnatrice de l'admission

Hélène Péloquin, H.D.
Analyste à l'admission (depuis le 17 juillet 2023)

Nadine Caron
Adjointe administrative à l'admission et au Tableau des membres

DIRECTION DE L'EXERCICE DE L'HYGIÈNE DENTAIRE

Annie Deguire, H.D.
Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire

Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (DH)
Responsable du développement de la profession (jusqu'au 27 novembre 2023)

• INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Masengu Joëlle Mbanga, H.D.
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Carolle Bujold, H.D.
Inspectrice

Manon L'Abbée, H.D.
Inspectrice

Julie Lessard, H.D.
Inspectrice (depuis le 3 octobre 2023)

Marie-Astrid Colin
Adjointe administrative à l'inspection professionnelle

Jinette Laparé
Adjointe administrative à l'inspection professionnelle

• DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.
Coordonnatrice du développement professionnel

Marjory Delpuch,
Adjointe administrative au développement professionnel

BUREAU DU SYNDIC

Julie Boudreau, H.D.
Syndique

Johanie Hamel, H.D.
Syndique adjointe



03

**Activités du comité
de la formation
des hygiénistes
dentaires**

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation des hygiénistes dentaires (le Règlement)*, un comité de la formation est institué au sein de l'Ordre. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.

3.1 Réunions du comité de la formation

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité a tenu deux réunions, soit le 20 avril 2023 et le 1^{er} février 2024.

3.2 Examen des programmes d'études

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité a invité des représentants du Cégep de Matane pour présenter leur plan sur les aspects opérationnels de la mise en place du programme délocalisé en techniques d'hygiène dentaire pour l'automne 2023. La première cohorte est de huit étudiants.

En outre, le comité suit très étroitement l'avancement des travaux liés à la révision du programme collégial de Techniques d'hygiène dentaire par le ministère de l'Enseignement supérieur. Un devis révisé est attendu pour l'année 2024.

3.3. Autres activités du comité

Au cours de leurs deux réunions, les membres du comité ont abordé les dossiers suivants :

- La collaboration de l'Ordre et les cégeps pour faciliter l'intégration des nouvelles dispositions du *Code des professions* modernisant la profession d'hygiéniste dentaire, entrées en vigueur en septembre 2020;
- Le suivi du programme de formation d'appoint pour dentistes formés à l'étranger et les enjeux liés à une offre pérenne du programme qui mène à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC);
- Le suivi des travaux de l'Ordre relatifs à l'avis rendu sur l'éthique et la déontologie par le comité. À cet effet, l'Ordre a développé divers outils (formation en éthique et déontologie, édition de la revue de l'Ordre consacrée à ce sujet). Une formation en éthique et en déontologie a été offerte le 13 octobre 2023 aux enseignantes et aux enseignants en hygiène dentaire pour les aider à distinguer les concepts d'éthique et de déontologie. La formation a été bien appréciée par les 56 personnes l'ayant suivie;

- Le suivi des travaux de l'Ordre relatifs à l'entente d'un arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications entre le Québec et la Suisse pour la profession d'hygiéniste dentaire;
- Les enjeux liés à l'accès aux formations et aux stages cliniques pour les personnes effectuant un retour au Tableau des membres de l'Ordre ou à l'exercice de fonctions cliniques après une absence de plus de cinq (5) ans;
- Les enjeux de pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire.

COMPOSITION DU COMITÉ

Représentant l'Ordre	
M ^{me} Anna Maria Cuzzolini, H.D.	Coordonnatrice de l'admission, présidente du comité
M ^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
Représentant la Fédération des cégeps	
M. Guy Gibeau (jusqu'au 24 septembre 2023)	Collège de Maisonneuve
M ^{me} Geneviève Perreault (depuis le 22 novembre 2023)	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
M. Jean-Yves Tremblay	Cégep Garneau
Représentant le ministère de l'Enseignement supérieur	
M ^{me} Anne-Louise Brassard	

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'OHDQ, secrétaire du comité
---	--



**Activités relatives
à la reconnaissance
des équivalences**

4.1 Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Une candidate ou un candidat peut bénéficier d'une équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre si elle ou il remplit les conditions prévues au *Règlement sur les équivalences de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Également, une candidate ou un candidat de la Suisse peut bénéficier d'une reconnaissance des qualifications, aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre, si elle ou il remplit les conditions prévues au *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*.

Le Conseil d'administration de l'Ordre a délégué ces pouvoirs discrétionnaires au comité d'admission qui est habilité à disposer de ces demandes d'équivalence et de reconnaissance des qualifications.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Anna Maria Cuzzolini, H.D.	Coordonnatrice de l'admission et présidente du comité
M^{me} Anila Hasko, H.D., M. Éd.	—
M^{me} Guylaine Vallée, H.D., B. Éd.	—
M^{me} Daniela Paula Timm, H.D.	—

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^{me} Nadine Caron	Adjointe administrative à l'admission et au Tableau des membres
------------------------------------	--

Diplôme ou formation obtenus			
Nombre de personnes concernées	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	39
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	0	88
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	0	1
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	0	0	77
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	49

* Mais au Canada

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées

Diplôme ou formation obtenus	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Un ou des cours	0	0	77
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	77
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires	0	0	0

* Mais au Canada

4.2 Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

4.3 Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance des permis ou des certificats de spécialiste

En application du cinquième paragraphe de l'article 62.0.1 du *Code des professions*, toute personne chargée par l'Ordre d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis et de certificat de spécialiste doit suivre une formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une formation en gestion de la diversité ethnoculturelle.

Le tableau ci-après illustre le nombre de personnes concernées ayant suivi lesdites formations à la fin de l'exercice et celles qui doivent être formées.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement

Nombre de personnes	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	16/19	3/19
Égalité entre les femmes et les hommes	3/19	16/19
Gestion de la diversité ethnoculturelle	14/19	5/19

4.4 Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

Accompagnement des candidats étrangers

Les sessions d'information pour les dentistes formés à l'étranger sont offertes en mode virtuel. Quatre (4) rencontres ont permis à 80 participants d'y assister. Cette rencontre vise à distinguer clairement la profession de dentiste de celle d'hygiéniste dentaire, considérant que cette dernière est habituellement inexistante dans les pays d'origine de ces candidates et candidats.

Le contenu de la session d'information a été révisé notamment pour inclure l'explication du processus d'équivalence, d'apporter des précisions relatives aux documents admis pour l'étude du dossier, et aux exigences sur le plan de la langue de travail au Québec, mais aussi pour transmettre de l'information sur l'épreuve de validation des compétences qui est proposée à certains candidats. De plus, l'Ordre a rédigé une foire aux questions sur le processus d'équivalence qui est disponible sur le site Web de l'OHDQ. Celle-ci vise à répondre aux questions les plus fréquemment posées lors de ces séances.

L'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) Québec-Suisse

L'Ordre a assuré la mise en place opérationnelle du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* depuis le 19 janvier 2023 (p. ex. : création de formulaires, ouverture de pages Web). De plus, l'Ordre a déployé sur *Campus HD* les formations sur la législation, la réglementation et les aspects déontologiques liées à l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec. Des démarches sont en cours pour développer la formation requise afin de satisfaire aux conditions prévues à l'arrangement et au Règlement concernant la dentisterie opératoire et l'orthodontie.

Soutien à l'offre de l'attestation d'études collégiales pour dentistes formés à l'étranger

Une attestation d'études collégiales a été créée il y a plusieurs années afin de permettre aux dentistes formés à l'étranger de développer les compétences requises par l'Ordre en vue de reconnaître pleinement une équivalence de diplôme et de la formation.

Le cégep de Saint-Hyacinthe a offert cette formation d'appoint en 2023-2024. En effet, 24 dentistes formés à l'étranger ont débuté cette formation en août 2023. De plus, 17 dentistes formés à l'étranger inscrits à ce programme en 2022-2023 l'ont terminé avec succès, également en août 2023.

Parallèlement, les initiatives gouvernementales mises en place pour soutenir financièrement les candidats formés à l'étranger se sont maintenues, notamment le programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC), ainsi que le programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC).

L'Ordre et ses partenaires ont mené plusieurs actions afin que cette formation d'appoint puisse être reconduite pour l'exercice 2024-2025, mais au 31 mars 2024 aucune nouvelle offre du programme n'était encore annoncée.

Les démarches en vue de trouver une solution à la pérennisation de l'offre de l'AEC se poursuivent étant donné les besoins à long terme.

05

**Activités relatives
à la révision des
décisions en matière
de reconnaissance
des équivalences**

Le comité de révision des équivalences a pour mandat de donner un avis sur la décision prise par le comité d'admission concernant les demandes d'équivalence de diplôme ou de la formation, lorsqu'une candidate ou un candidat insatisfait en demande la révision, et ce, en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Depuis le 30 août 2022, le comité a également pour mandat d'examiner et de décider de toute demande de révision d'une décision prise par le comité d'admission dans le cadre d'une demande visant à obtenir la reconnaissance des qualifications professionnelles en application du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* et concluant que les mesures de compensation ne sont pas remplies.

Demandes de révision traitées par le comité de révision des équivalences	Nombre
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) [au total]	3
maintenant la décision initiale	3
modifiant la décision initiale	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	3
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

Toutes les demandes reçues et traitées découlaient de l'application du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Autres activités du comité

- Un membre du comité a participé à la formation « Gestion de la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis » offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec et destinée au personnel des ordres et aux membres des comités impliqués dans les dossiers d'équivalence;
- Deux membres du comité ont participé à la formation « Évaluation des compétences » offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec et destinée au personnel des ordres et aux membres des comités impliqués dans les dossiers d'équivalence;
Les autres membres avaient déjà suivi ces deux formations au cours d'exercices financiers précédents;
- Les membres du comité ont participé à une formation dispensée par l'Ordre et portant sur la protection des renseignements personnels en application de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*;
- Les membres du comité ont bénéficié d'une présentation des processus et outils utilisés pour l'étude des demandes d'équivalence de diplôme et de la formation par la coordonnatrice de l'admission;
- Les membres du comité ont également eu l'opportunité d'assister à la présentation des processus utilisés pour l'étude des demandes de permis en vertu de l'accord de mobilité Québec-Suisse faite par le secrétaire du comité.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^{me} Caroline Bessette, H.D.	—
M^{me} Dalila Bouzidi, H.D.	—
M^{me} Hélène Hébert, H.D.	(depuis le 8 septembre 2023)
M^{me} Jocelyne Jouan, H.D.	(jusqu'au 10 septembre 2023)
M^{me} Dorcas Ngassa Njandjou, H.D.	—
Un poste est vacant	—

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire, secrétaire du comité
--	--

06

**Activités relatives
à l'assurance
responsabilité
professionnelle**

6.1 Assurance responsabilité professionnelle — tous les membres

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* (RLRQ, c. C-26, r. 136.1) prévoit qu'il est obligatoire pour tous les membres de l'Ordre, sans exception, de souscrire au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre. Ce règlement ne prévoit aucun cas de dispense possible.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	6 971	1 million \$	1 million \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	0	s. o.	s. o.
Autre couverture	0	s. o.	s. o.
Cautionnement ou autre garantie	0	s. o.	s. o.
Dispenses (exemptions)	0		

6.2 Assurance responsabilité professionnelle — membres exerçant au sein d'une société

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

6.3 Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Tout membre doit informer son ordre professionnel de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il formule auprès de son assureur à ce sujet.

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres ou déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concernés par ces réclamations	0

6.4 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

Tout membre doit informer son ordre professionnel de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il formule auprès de son assureur à ce sujet.

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic	0

6.5 Renseignements spécifiques au fonds d'assurance de l'Ordre

L'Ordre ne détient pas de fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle.



Activités relatives à l'indemnisation

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leurs clients et clientes ou d'autres personnes.



**Activités relatives
aux normes
professionnelles et
au soutien à l'exercice
de la profession**

8.1 Législation et réglementation de l'Ordre

8.1.1

Règlement sur les conditions et les modalités permettant à l'hygiéniste dentaire d'effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance

Le 24 septembre 2020, en plus d'attribuer des activités réservées aux hygiénistes dentaires, la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* a octroyé à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec un nouveau pouvoir réglementaire, afin de prévoir les conditions et modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire pourra effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance.

Un projet de règlement fut approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance de mai 2021. À la suite de ses consultations de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Office des professions du Québec (l'Office), l'Ordre a adopté une version modifiée de son projet de règlement et l'a transmis à l'Office le 6 octobre 2023. Par la suite, l'Ordre a tenu de nouveaux échanges avec des représentants de l'Office sur cette dernière mouture.

Au 31 mars 2024, l'Office a indiqué à l'Ordre avoir terminé son travail de révision de la dernière version du règlement.

Étant donné les changements substantiels apportés par l'Ordre, celui-ci s'est alors engagé auprès de l'Office à consulter de nouveau l'Ordre des dentistes du Québec pour obtenir son opinion sur la version révisée. Cette consultation doit se tenir dans les premiers mois de l'année 2024-2025.

8.1.2

Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Au cours de l'année 2023-2024, l'Ordre a mis en place tous les processus administratifs requis pour le traitement des demandes de permis en vertu de ce règlement. Le [site Web de l'Ordre](#) contient l'information pertinente tant pour les hygiénistes dentaires de la Suisse que celles et ceux du Québec.

En fin d'exercice, l'Ordre était toujours à la recherche d'un partenaire du secteur de l'enseignement collégial pour l'offre des formations d'appoint requises des hygiénistes dentaires de la Suisse qui obtiendraient un permis en vertu du règlement (formations en orthodontie et en dentisterie opératoire).

8.1.3

Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté une version modifiée de ce règlement lors de sa séance du 12 mai 2023, sur recommandation du comité de gouvernance. Les modifications visaient :

- Le retrait de la limite du nombre de mandats pour les administrateurs élus;
- L'allongement de la longueur du texte de présentation des candidats;
- La possibilité pour les candidats aux élections de transmettre leurs photos sous format numérique.

Le *Règlement modifiant le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration* est entré en vigueur le 23 novembre 2023.

8.1.4

Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires

Voir SVP la section 10 du présent rapport, intitulée Activités relatives à la formation continue, qui présente l'ensemble des travaux menés par l'Ordre pour l'adoption de son nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*.

8.2 Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

8.2.1

Application du *Code des professions* — nouveau champ d'exercice des hygiénistes dentaires et activités réservées à la profession

Depuis l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*, des représentants de l'Ordre participent à différents travaux interordres dans le but de faciliter l'application des changements législatifs dans la pratique quotidienne des membres des quatre ordres concernés. Entre autres, l'Ordre a participé :

- À des rencontres de représentants des quatre ordres du domaine buccodentaire dont les travaux visent :
 - La rédaction d'un guide explicatif interordres sur les champs d'exercice et les activités réservées aux différents professionnels;

- La définition des activités réservées «concevoir, fabriquer et vendre des protecteurs buccaux» et «fabriquer, cimenter et retirer des restaurations provisoires sur les dents naturelles, selon une ordonnance»;
- À des rencontres de représentants de l'Ordre et de l'Ordre des dentistes du Québec pour mener des travaux sur des enjeux exclusifs aux deux professions. Le résultat de ces travaux est diffusé simultanément par les deux ordres sur leur site Web respectif, notamment par la publication de feuillets explicatifs sur les activités réservées aux hygiénistes dentaires et une foire aux questions consacrée à la modernisation.

La permanence de l'Ordre a aussi travaillé sur de multiples dossiers et projets liés au champ d'exercice et aux nouvelles activités réservées aux hygiénistes dentaires :

- La poursuite des travaux liés à la définition de chaque activité réservée. Les feuillets explicatifs des activités réservées suivantes ont donc fait l'objet d'une publication conjointe sur le site internet de l'Ordre des hygiénistes dentaires et de l'Ordre des dentistes du Québec :
 - Appliquer topiquement un agent anesthésiant, anticariogène ou désensibilisant;
 - Fabriquer, cimenter et retirer des restaurations provisoires sur dents naturelles, selon une ordonnance;
 - Poser une obturation temporaire sans préparation de cavité;
 - Procéder à un détartrage supra et sous-gingival;
 - Effectuer un débridement parodontal non chirurgical suivant les conditions et les modalités prévues dans un règlement adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre après consultation de l'Office des professions et de l'Ordre professionnel des dentistes du Québec, ou selon une ordonnance;
 - Insérer et sculpter des matériaux obturateurs, selon une ordonnance;
 - Fabriquer, cimenter et retirer des restaurations provisoires sur les dents naturelles, selon une ordonnance;
 - Poser et enlever des pansements parodontaux, selon une ordonnance;
 - Enlever des points de suture, selon une ordonnance;
 - Appliquer des techniques de blanchiment des dents, selon une ordonnance.
- La mise à jour continue d'une page Web réservée à cette thématique, incluant une foire aux questions sur des enjeux propres aux hygiénistes dentaires;
- La gestion des courriels des membres relatifs à la modernisation de la profession (PL29@ohdq.com);
- La publication périodique d'un bulletin spécial destiné aux hygiénistes dentaires sur la mise à jour d'informations relatives à la modernisation de la profession;

- La publication dans la revue *L'Explorateur* (n° 3 du Volume 33, publié en janvier 2024) d'une typologie des documents de soutien à la pratique sous le titre «Préceptes et justifications par pondération d'importance»;
- L'offre d'activités de formation continue sur les nouveautés concernant la gestion et la protection des renseignements personnels et sur les lois et les règlements encadrant la profession d'hygiéniste dentaire;
- La définition de nouvelles normes en matière de tenue des cabinets et de tenue des dossiers, adaptées au nouveau contexte d'exercice de la profession. Ces travaux mèneront à terme à la révision du *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

L'Ordre a également tenu une rencontre avec des représentants de la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec pour traiter des sujets suivants :

- Le rapport 2023 de la Fédération sur les conditions salariales des hygiénistes dentaires au Québec;
- L'étude 2023 de la Fédération sur les risques ergonomiques en lien avec la profession;
- La transmission d'ordonnances aux hygiénistes dentaires par les dentistes;
- La tournée régionale du président de l'Ordre.

8.2.2 Révision des normes de prévention et de contrôle des infections

COMITÉ DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS

Afin de soutenir l'Ordre et ses membres dans la mise à jour continue des normes relatives à la prévention et au contrôle des infections (PCI) applicables à l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, le Conseil d'administration de l'Ordre a constitué un comité permanent sur ce sujet.

Le mandat du comité sur la prévention et le contrôle des infections consiste à :

- Contribuer à la mise à jour continue des normes de PCI de l'Ordre;
- Assurer une veille des pratiques exemplaires et des données scientifiques applicables en la matière;
- Contribuer à l'offre de formation continue donnée par l'Ordre dans ce domaine;
- Contribuer à la mise en place d'outils et de publications destinés aux membres et au public;
- Émettre des avis à la demande du Conseil d'administration;

- Contribuer à l'analyse de documents ou projets gouvernementaux liés à la PCI [ministères, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), etc.].

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2023-2024 et a participé à :

- La formulation de commentaires concernant le projet de lignes directrices sur le contrôle des infections et le retraitement des dispositifs médicaux ;
- La planification d'une recherche ciblée sur les données scientifiques et sur les bonnes pratiques à l'égard des alternatives écologiques applicables à l'hygiène dentaire.

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire, présidente du comité depuis le 11 novembre 2022
M^{me} Debbie DesRivières, H.D.	Membre depuis le 11 novembre 2022
M^{me} Joëlle Masengu Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle, secrétaire du comité depuis le 11 novembre 2022
M^{me} Julie Lafitte, H.D.	Membre depuis le 8 septembre 2023
M^{me} Karine Boulianne, H.D.	Membre depuis le 20 janvier 2023
M^{me} Myriam Lavoie, H.D.	Membre depuis le 12 novembre 2021
M^{me} Natalie-Navion-Bélair, H.D.	Membre depuis le 18 mars 2023

Collaboration interordres pour la publication de lignes directrices en matière de prévention et de contrôle des infections et de retraitement des dispositifs médicaux

L'Ordre participe au comité mis sur pied par l'Ordre des dentistes du Québec en vue de la révision du Document d'information sur le contrôle des infections — Médecine dentaire, publié conjointement par l'OHDQ et l'ODQ en 2009.

À l'hiver 2024, les ordres ont procédé à une nouvelle consultation auprès de l'ensemble de leurs membres sur le projet de lignes directrices en contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux afin de recueillir des commentaires sur la version révisée.

Au 31 mars 2024, les travaux se poursuivent en vue d'une publication simultanée de ces nouvelles lignes directrices par les deux Ordres.

8.3 Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

L'Ordre n'a pas diffusé d'avis ou de prises de position à l'attention de ses membres au cours de l'exercice 2023-2024.

8.4 Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence

À titre de membre de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada (FORHDC), l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec contribue à la phase d'implantation des Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire (CoCAPHD) publiées en décembre 2021.

La FORHDC a pour objectif que ces compétences soient utilisées à l'échelle du Canada par diverses parties prenantes à plusieurs fins, notamment pour :

- Comparer les titres de compétences des hygiénistes dentaires, y compris à l'échelle internationale;
- Réglementer la profession d'hygiéniste dentaire au moment de l'admission ou de la réadmission à la profession, et pour les normes de la pratique;
- Déterminer les besoins en matière de formation pour le perfectionnement personnel, pour les évaluations du rendement et pour l'organisation.

Le directeur général et secrétaire de l'Ordre est membre du comité directeur de ce projet et agit à titre de directeur du projet pour la FORHDC.

Au cours de l'exercice 2023-2024, les principales activités réalisées pour ce projet sont :

- Le soutien aux travaux de deux comités-conseils pour soutenir l'implantation des compétences nationales, un comité constitué de représentants de parties prenantes et un comité constitué d'enseignants en hygiène dentaire;
- Le lancement et le suivi d'un projet de préparation d'un guide d'interprétation du référentiel de compétences selon les principes de sécurisation culturelle et visant à contrer le racisme vécu par les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits en matière de santé;
- Le suivi du plan d'implantation.

8.5 Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

L'Ordre offre un service de soutien téléphonique et par courriel à ses membres et au public. Les membres du personnel de la permanence contribuent à ce soutien, selon leur secteur d'activités respectif. Au cours de l'année, l'Ordre a assuré le suivi de deux boîtes de courriels créées pour des thématiques distinctes pour faciliter la gestion de l'abondante quantité de messages reçus :

covid19@ohdq.com :

- La directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire a assumé la gestion des questions relatives à la pandémie de COVID-19. Elle a assuré le suivi de 24 courriels sur ce sujet au cours de l'exercice financier;
- En raison de la levée des mesures liées à la COVID-19, l'adresse courriel covid19@ohdq.com n'était plus d'aucune utilité depuis plusieurs mois. Celle-ci a donc été fermée en cours d'année.

PL29@ohdq.com :

La syndique et la directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire ont assumé la gestion des questions relatives à l'application de la Loi modernisant le Code des professions et d'autres dispositions, notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées. Au cours de l'exercice financier, elles ont reçu 92 demandes d'information.



Activités relatives à l'inspection professionnelle

En vertu du *Code des professions*, un comité d'inspection professionnelle doit être institué au sein de chaque ordre professionnel.

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne.

9.1 Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs et inspectrices

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle, au sens du deuxième alinéa de l'article 90 du *Code des professions*.

	Nombre
Inspecteurs ou inspectrices à temps complet	2
Inspecteurs ou inspectrices à temps partiel	1

9.2 Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Le programme de surveillance générale 2023-2024 a été adopté par le CA en mars 2023 et publié à l'intention des membres de l'Ordre dans *L'Explo+* de mars 2023 comme suit :

I. MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration;
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II. VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre;
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres en application du programme de surveillance générale et l'inspection particulière sur la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des activités professionnelles exercées par les membres;
- Favoriser chez les membres une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel ainsi qu'une bonne maîtrise des lois et des règlements qui régissent sa profession;
- Offrir au membre des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public.

IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME

- Appliquer le programme de surveillance générale de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une inspection, tous les cinq ans;
- Mettre en place des outils permettant au membre l'autoappréciation de sa pratique et de son développement professionnel;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Suggérer aux membres des outils ou des programmes de développement professionnel visant à corriger les lacunes évaluées;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

V. CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de l'Ordre, mais ne jamais avoir été inspecté;
- Avoir obtenu son diplôme en Techniques d'hygiène dentaire en 2022-2023;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus, ou encore, reprendre l'exercice de fonctions cliniques après cinq ans ou plus;
- Avoir ouvert une entreprise privée d'hygiéniste dentaire depuis les 12 derniers mois

VI. MÉTHODE DE SÉLECTION DES MEMBRES

- Par région, selon le code postal;
- Selon les facteurs de risques.

9.3 Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières

Au cours de l'exercice 2023-2024, cinq cent cinquante-six (556) visites d'inspection professionnelle ont été effectuées, incluant vingt-cinq (25) inspections de cabinets d'hygiène dentaire. Tous les membres visités ont reçu un questionnaire préparatoire et chacun de ces questionnaires a été retourné au comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à 573 des membres visités. Les autres recevront leur rapport au cours du 1er trimestre de l'exercice 2024-2025.

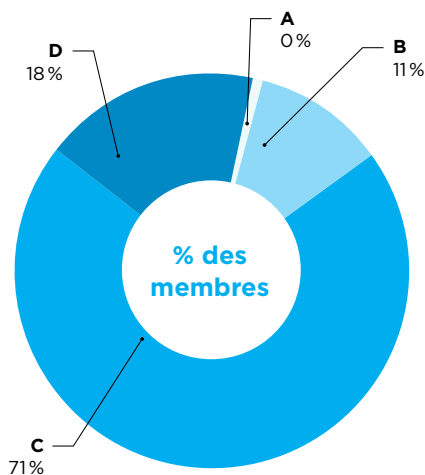
	Nombre de membre concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	51
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	691
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	671
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	656
Visites de cabinet d'hygiène dentaire réalisées au cours de l'exercice	25
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	624
Rapports d'inspection dressés à la suite de visites de cabinets d'hygiène dentaire réalisées au cours de l'exercice	25
Inspections annulées à la suite de l'expédition de formulaires ou de questionnaires d'inspection professionnelle (exercice précédent ou exercice en cours)	14
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	83

9.4 Bilan des inspections professionnelles

Pour l'exercice 2023-2024, les résultats des visites individuelles d'inspection professionnelles réalisées au cours de l'exercice pour lesquelles un rapport a été dressé au cours de l'exercice étaient les suivants (ce tableau exclut le résultat des visites de cabinets d'hygiène dentaire):

Résultat obtenu	Détail	Nombre de membres	% des membres
A	Assume pleinement son statut de professionnel La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.	0	0%
B	Assume consciencieusement son statut de professionnel La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.	68	11%
C	Assume généralement l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public L'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués en situation de travail.	447	71%
D	La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés, mais présentent certaines faiblesses.	116	18%
TOTAL		631	100%

POURCENTAGE DE MEMBRES VISITÉS SELON LES CATÉGORIES DU RÉSULTAT OBTENU À LA SUITE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE



Synthèse des recommandations transmises aux membres

Les principales recommandations transmises aux membres dans les rapports d'inspection concernaient des améliorations souhaitées sur le plan de:

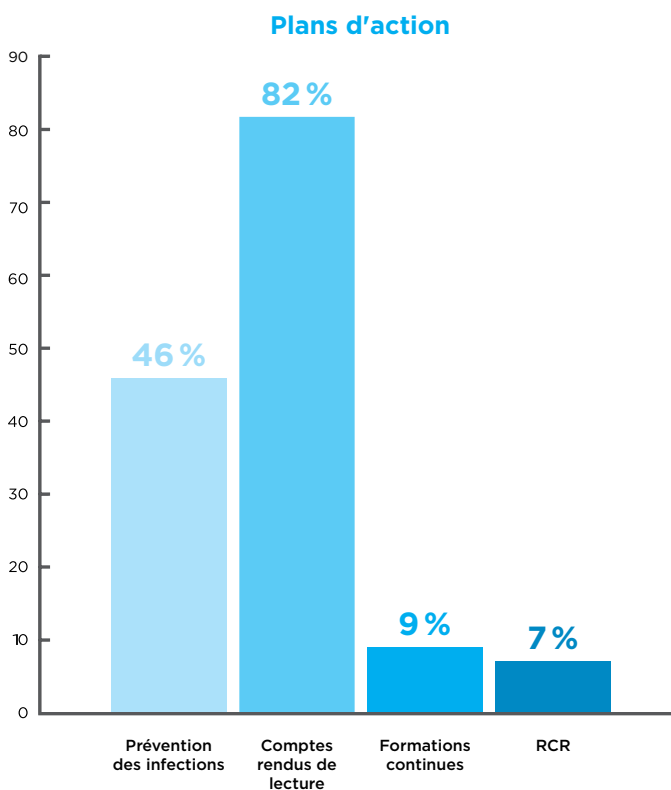
- La prévention et le contrôle des infections, incluant l'exposition professionnelle et le service d'évaluation des risques de transmission des infections hématogènes (SERTIH);
- La réglementation et les obligations déontologiques;
- La prévention et la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité;
- La planification des soins selon les informations du questionnaire médical;
- Les situations d'urgence incluant l'anaphylaxie;
- La formation continue obligatoire et le développement professionnel;
- La pratique basée sur les preuves scientifiques et les données actuelles de la science;
- L'utilisation de produits et instruments autorisés au Canada;
- Les droits des patients;
- La prudence en ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux;
- La tenue des dossiers et la confidentialité.

Résumé des plans d'action

Pour certains membres, le comité a jugé qu'en plus des recommandations, un plan d'action contenant un ou plusieurs éléments liés à la protection du public était requis.

Modifications dans les mesures de prévention des infections	292
Comptes rendus de lecture	519
Formation continue liée au secteur d'activité	54
Formations RCR	43

POURCENTAGE DE MEMBRES VISITÉS POUR LESQUELS UN PLAN D'ACTION FUT REQUIS, SELON LE SUJET CIBLÉ PAR LE PLAN



Afin de soutenir les hygiénistes dentaires dans leur pratique, le service d'inspection a assuré le suivi par communication informatique ou par téléphone. La «Boîte à outils de l'inspection professionnelle» de la section «Surveillance de la pratique» du site de l'Ordre a également été disponible en tout temps et mise à jour régulièrement. Celle-ci contient de nombreuses références en ce qui a trait notamment à prévention et contrôle des infections (PCI) et autres objectifs de compétence du programme de surveillance générale.

9.5 Inspections de suivi

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

9.6 Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicomis

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicomis de ses membres.

9.7 Inspections portant sur la compétence professionnelle

Aucune inspection portant sur la compétence dite particulière n'a été effectuée au cours de l'exercice.

9.8 Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice

Inspections individuelles régulières;	548
Inspections de cabinet d'hygiène dentaire;	25
Inspections pendantes au 31 mars de l'exercice précédent.	51
TOTAL	624

Régions administratives des membres rencontrés en surveillance générale

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence :			
1. Bas-Saint-Laurent	0	0	3
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	7
3. Capitale-Nationale	0	0	42
4. Mauricie	0	0	18
5. Estrie	0	0	16
6. Montréal	0	0	164
7. Outaouais	0	0	58
8. Abitibi-Témiscamingue	0	0	4
9. Côte-Nord	0	0	2
10. Nord-du-Québec	0	0	0
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	4
12. Chaudière-Appalaches	0	0	28
13. Laval	0	0	23
14. Lanaudière	0	0	47
15. Laurentides	0	0	34
16. Montérégie	0	0	166
17. Centre-du-Québec	0	0	8
18. Autre	0	0	0
TOTAL			624

9.9 Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune observation écrite ou verbale d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

9.10 Suivi des recommandations adressées au Conseil d'administration

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

9.11 Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions et informations transmises au bureau du syndic

Un membre a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice, à un inspecteur, à une experte ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice.

Un membre a fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission d'informations au bureau du syndic.

9.12 Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

Les membres du comité, les inspectrices et la secrétaire du comité ont, notamment :

- Assisté à des formations en lien avec l'exercice de la profession et de leurs fonctions ;
- Validé la conformité du dossier de formation continue de chacun des membres visités et assuré le suivi requis ;
- Mis à jour certains outils du programme de surveillance générale ;
- Préparé un *Programme d'accompagnement pour l'ouverture de cabinet d'hygiène dentaire* visant à outiller et à accompagner les membres ayant un intérêt pour l'ouverture d'un cabinet d'hygiène dentaire, en leur facilitant l'accès aux diverses ressources pertinentes et disponibles sur le sujet. Ce programme a été développé à la suite de consultations de documents d'inspection professionnelle provenant d'autres ordres dont les membres œuvrent dans le secteur privé. Il a également fait l'objet de consultations internes afin de valider que son contenu respecte les normes et la réglementation actuelles de l'Ordre applicables à la tenue d'un cabinet privé ;
- Contribué à la mise à jour du tableau de formations admissibles 2023-2024 en vertu de la *Politique de formation continue obligatoire* ;
- Participé à l'élaboration de la formation *Prévention et contrôle des infections : le top 10 des erreurs les plus fréquentes*. Cette formation a été basée sur l'article «Lacunes en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI) observées au cours du programme d'inspection professionnelle 2021-2022» de *L'Explorateur*, Vol. 32, No 1, résumant quelques lacunes observées par le comité d'inspection professionnelle (CIP) au courant des années précédentes en prévention et contrôle des infections (PCI), lors des inspections professionnelles, et des recommandations afin de corriger les situations.
- Collaboré avec le Bureau du syndic pour certains dossiers ;
- Collaboré avec le département du développement professionnel pour la validation de certaines activités de formations continues ;
- Participé à la formation organisée par l'Ordre sur la «Protection des renseignements personnels – Loi 25».

La secrétaire du comité, également coordonnatrice de l'inspection professionnelle, a participé aux rencontres du Forum de l'inspection du CIQ. En tant que membre du comité de prévention et de contrôle des infections (CPCI), elle contribue aussi à la définition des normes de pratique applicables aux hygiénistes dentaires en la matière.

Dans le cadre de ses fonctions, M^{me} Mbanga a contribué à la préparation et à la présentation de la formation «*Évaluer la condition buccodentaire d'une personne*» présenté au Colloque de l'Ordre en novembre 2023. Elle participe également aux activités de trois comités internes, soit le comité de délivrance de permis, le comité de gestion et le comité des enjeux professionnels. Comme ce dernier comité traite de tous les dossiers relatifs à l'exercice de la profession, la coordonnatrice contribue à l'ensemble des travaux liés à la définition du champ d'exercice et des activités réservées aux hygiénistes dentaires.

COMPOSITION DU COMITÉ

M ^{me} Sophie Campagna, H.D.	—
M ^{me} Mylène Chauret, H.D.	—
M ^{me} Julie Chrétien, H.D.	Présidente substitut du comité
M ^{me} Marie-Josée Dufour, H.D.	Présidente du comité
M ^{me} Julie Mc Duff, H.D.	—

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M ^{me} Masengu Joëlle Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle, secrétaire du comité
--	--

10

**Activités relatives à
la formation continue**

10.1 État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre a une politique de formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partager cette fonction avec des organismes externes (collège, université, autres).

10.2 Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre

Pour l'exercice 2023-2024, l'Ordre n'avait pas de règlement de formation continue obligatoire. Toutefois, à la suite de sa parution dans la Gazette officielle du Québec le 22 novembre 2023, le *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires* entrera en vigueur le 1^{er} avril 2024.

10.3 Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2023-2024, l'Ordre a offert à ses membres, en mode asynchrone, 7 activités de formation continue relatives à l'éthique et à la déontologie des hygiénistes dentaires :

- Une (1) activité de formation continue liée à l'éthique ;
- Six (6) activités de formation continue liées aux aspects légaux et déontologiques de l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec.

Titre de l'activité	Durée	Obligatoire ou facultative	Nombre de participants
Éthique et déontologie	2 h	Facultatif	40
L'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire, un gage de confiance	1,5 h	Facultatif	30
Exercice autonome de l'hygiéniste dentaire au Québec	1,5 h	Facultatif	27
La publicité professionnelle : balises déontologiques	1,5 h	Facultatif	11
La déontologie, cas pratiques et jurisprudence (webinaire)	1,5 h	Facultatif	17
Bases du système professionnel et de la déontologie professionnelle au Québec	3 h	Facultatif	9
Les lois et les règlements encadrant la profession d'hygiéniste dentaire	2 h	Facultatif	34
TOTAL DE PARTICIPANTS			167

L'Ordre a également offert une séance de formation en présentiel sur l'éthique et la déontologie d'une durée de 2,5 h à 52 enseignantes et enseignants du programme Techniques d'hygiène dentaire.

10.4 Autres activités relatives à la formation continue des membres

ACTIVITÉS OFFERTES EN 2023-2024

Au cours de l'année, l'Ordre a offert quatre (4) activités de formation continue en salle, une (1) formation en format hybride¹, trois (3) formations sous forme virtuelle en mode synchrone, vingt-sept (27) webinaires asynchrones et un (1) colloque.

Formation continue en salle

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
RCR — Cardio secours adultes-enfants/ Défibrillation externe automatisée-DEA ²	14	4 h	261
Ergonomie pour hygiénistes dentaires	3	4 h	88
Enseignants — Formation sur l'éthique et la déontologie	1	2,5 h	52
Enseignants — Formation sur les compétences nationales	1	2,5 h	48
TOTAL DE PARTICIPANTS			449

Formation continue hybride : en salle et en mode synchrone

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Radioprotection — Code de sécurité 30 (2022): Formation aux enseignants en techniques d'hygiène dentaire - Volet théorique	3	7 h	83
Radioprotection — Code de sécurité 30 (2022): Formation aux enseignants en techniques d'hygiène dentaire - Volet pratique	4	2 h	35
TOTAL DE PARTICIPANTS			118

Formation continue virtuelle synchrone

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Formation Code de sécurité 30 — Utilisateurs et responsables de la radioprotection	3	8 h	49
Le débridement parodontal non chirurgical: les bonnes pratiques	8	2,5 h	276
Séminaires d'information sur le Règlement de formation continue obligatoire avec Q/R	3	1 h	280
TOTAL DE PARTICIPANTS			605

1. En présentiel en salle pour le volet pratique de la formation et sous forme virtuelle pour le volet théorique de la formation.

2. Seule activité de formation continue obligatoire en vertu de la *Politique de formation continue obligatoire* de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Webinaires asynchrones

Titre du webinaire	Nombre d'heures	Nombre de participants ³
Aérosols dentaires: qu'avons-nous appris depuis la pandémie?	1,5 h	34
Appliquer topiquement un agent anesthésiant, anticariogène ou désensibilisant (Colloque 2023)	1,5 h	75
Bases du système professionnel et de la déontologie au Québec	3 h	9
Conduites d'eau dentaire et systèmes d'évacuation	1 h	17
Conseils financiers, comptables et fiscaux pour le démarrage de votre entreprise	1,5 h	13
Dentisterie pédiatrique au quotidien: quoi de neuf en 2022	1,5 h	46
Déontologie, cas pratiques et jurisprudence	1,5 h	17
Éthique et déontologie	2 h	40
Évaluer la condition buccodentaire d'une personne (Colloque 2023)	1,5 h	57
Exercice autonome de l'hygiéniste dentaire au Québec	1,5 h	27
L'aspect pharmacologique de la nouvelle pratique; pour être prêts!	1,5 h	68
L'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire, un gage de confiance	1,5 h	30
La contribution de l'hygiéniste dentaire au sein de la pratique orthodontique: une histoire d'équipe!	1,5 h	29
La désinfection et l'asepsie des surfaces	1 h	19
La publicité professionnelle: balises déontologiques	1,5 h	11
La relation entre les piercings buccaux et le risque accru de complications orales et systémiques	1,5 h	24
Le processus de soins en hygiène dentaire, le cadre de la pratique contemporaine de l'hygiéniste dentaire	1,5 h	62
Les fondements du partenariat patient et pistes de réflexion sur la pratique de l'hygiène dentaire	1,5 h	14
Les fondements juridiques à respecter dans le cadre de la gestion d'employés	1,5 h	9
Les lois et règlements de la profession d'hygiéniste dentaire	2 h	34
Nouvelle classification des parodontites, péri-implantites et mucosites péri-implantaires	1,5 h	44
Nouveautés concernant la gestion et la protection des renseignements personnels: quels sont les impacts dans votre pratique?	1,5 h	52
Prévenir et restaurer la carie dentaire sans traumatisme: la théorie du traitement restaurateur atraumatique (TRA) modifié avec un produit à base d'argent	3,5 h	3
Prévention et contrôle des infections: le top 10 des erreurs les plus fréquentes	1 h	487
Protection des renseignements personnels et cybersécurité	1,5 h	18
Santé des populations: l'apport de l'hygiéniste dentaire	1,5 h	36
Virus du papillome humain et cancer de l'oropharynx: discutons détection, conseils aux patients et vaccination	1,5 h	77
TOTAL DES PARTICIPANTS		1352

3. Le nombre de participants sont les membres qui ont suivi le webinaire et ont réussi l'examen de validation et de compréhension du webinaire

Colloque de l'OHDQ 2023

	Nombre d'heures	Nombre de participants
Colloque de l'OHDQ 2023	4 h	78
TOTAL DE PARTICIPANTS		78

BILAN DU NOMBRE D'HYGIÉNISTES DENTAIRES AYANT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE L'ORDRE POUR L'ANNÉE 2023-2024



Type d'activité	Nombre de participants
Formation continue en salle	449
Formation continue format hybride	118
Formation continue virtuelle en mode synchrone	605
Webinaires asynchrones	1352
Colloque 2023	78
TOTAL	2602

L'ADMISSIBILITÉ D'AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES PAR LES MEMBRES

Une liste de fournisseurs de formations admissibles est affichée sur le site web de l'Ordre. Les personnes qui désirent offrir une formation et qui ne font pas partie de cette liste adressent une demande de conformité de leur formation à la coordonnatrice du développement professionnel.

La coordonnatrice du développement professionnel analyse chaque offre de formation reçue. Pour ce faire, elle demande aux intéressés de remplir un formulaire, de lui fournir la biographie de la personne formatrice et de lui transmettre les références bibliographiques soutenant le contenu de la formation. Après analyse, elle leur transmet une lettre de conformité de formation de l'Ordre permettant aux hygiénistes dentaires d'inclure cette activité à leur bilan personnel en application de la *Politique de formation continue obligatoire* de l'OHDQ.

Pour l'année 2023-2024 :

- 44 lettres de conformité ont été transmises;
- 4 lettres de non-conformité ont été transmises.

Autres activités de formation suivies au cours de l'exercice par les membres du personnel au regard de leurs fonctions

La coordonnatrice du développement professionnel a participé à diverses formations :

- *Colloque — Comprendre notre rôle: Quatre activités réservées sous la loupe* (OHDQ);
- *Enseignants — formation sur l'éthique et la déontologie* (OHDQ);
- *Enseignants — formation sur les compétences nationales* (OHDQ);
- *Le débridement parodontal non chirurgical: les bonnes pratiques* (OHDQ);
- *Radioprotection — Code de sécurité 30: Formation aux enseignants en techniques d'hygiène dentaire - Volet théorique* (OHDQ);
- *Formation en ergonomie pour hygiénistes dentaires* (OHDQ);
- *Loi 25: Comment protéger nos données?* (Cy-Clic)

10.5 Activités relatives à l'application d'une politique, d'une norme ou d'une directive de formation continue

Au cours de l'année 2023-2024, la conformité de l'application de la *Politique de formation continue obligatoire* a été vérifiée par le service d'inspection professionnelle lors du processus de surveillance générale de l'exercice. Ainsi, 656 membres ont fait l'objet d'une vérification systématique de leurs réalisations en matière de formation continue et, le cas échéant, ont reçu les recommandations appropriées au regard des écarts aux exigences de la politique (voir le rapport du comité d'inspection professionnelle).

De plus, une première version d'un projet de règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires a été approuvée par le Conseil d'administration de l'Ordre le 20 janvier 2023 et a ensuite été transmise à l'Office des professions du Québec aux fins d'études et d'orientation. À la suite de la consultation menée auprès de l'équipe de l'Office des professions, des actions ont été entreprises jusqu'à la publication de la version définitive du règlement :

1. La préparation d'une version modifiée du projet de règlement par l'Ordre pour la soumettre à l'attention du Conseil d'administration les 15 et 16 juin 2023;
2. La consultation des membres pour recueillir leurs commentaires sur le projet de règlement;
3. L'analyse des données recueillies et la modification du projet de règlement par l'Ordre en fonction de celle-ci;
4. L'approbation de la nouvelle version du règlement par le Conseil d'administration, le 4 octobre 2023;
5. La transmission de cette version à l'Office des professions;
6. La publication de la version définitive du Règlement dans la Gazette officielle du 22 novembre 2023.

DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DU VOLET RÉGLEMENTAIRE DANS LA PLATEFORME D'APPRENTISSAGE EN LIGNE DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice 2023-2024, en collaboration avec la firme SVI eSolutions, l'Ordre a procédé au développement et à la structuration du volet réglementaire du nouveau règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires dans sa plateforme d'apprentissage en ligne, *Campus HD*. Plusieurs rencontres sous forme d'ateliers ont permis de mettre en place des mécanismes permettant de gérer les autodéclarations des membres concernant le respect des diverses dispositions du règlement, les demandes de dispenses de formation continue et les autres exigences à respecter dans le cadre du *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*.

DÉVELOPPEMENT DE RESSOURCES DE SOUTIEN AUX MEMBRES POUR LA COMPRÉHENSION ET L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Pour soutenir les membres dans la compréhension et l'application du nouveau règlement, l'Ordre a développé plusieurs ressources mises à la disposition des membres selon un plan d'action préétabli. Les actions entreprises pour rendre disponibles ces ressources sont les suivantes :

1. La publication d'articles sur le règlement et sur le concept de pratique réflexive dans la revue professionnelle de l'Ordre, n° 3, volume 33, publié en janvier 2024, [Le développement professionnel: bien plus qu'une obligation](#);
2. La mise à jour de la page sur le développement professionnel avec diffusion de capsules vidéo sur le règlement sur le [site internet de l'Ordre](#) et sur *Campus HD*;
3. La création d'une foire aux questions sur les différentes sections du règlement disponible sur le [site internet de l'Ordre](#);
4. La présentation de séminaires d'information pour répondre aux questions des membres sur le règlement;
5. L'élaboration d'un questionnaire réflexif numérique ayant pour principal objectif de soutenir la pratique réflexive des membres, disponible sur *Campus HD*;
6. L'élaboration d'une activité de formation continue sur l'évaluation de la pratique professionnelle pour soutenir la démarche réflexive des membres, disponible sur *Campus HD*;
7. En collaboration avec l'équipe de l'inspection professionnelle, l'élaboration d'un programme d'accompagnement pour l'ouverture de cabinet d'hygiène dentaire pour outiller et accompagner les membres, disponible sur *Campus HD*.

11

**Activités relatives
aux enquêtes
disciplinaires du
bureau du syndic**

11.1 Composition du Bureau du syndic au 31 mars 2024

Julie Boudreau, H.D.	Syndique	Temps plein
Johanie Hamel, H.D.	Syndique adjointe	Temps partiel

11.2 Traitement de l'information avant le processus d'enquête

Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel)	Nombre
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice	163
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	13

11.3 Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Enquêtes disciplinaires du Bureau du Syndic	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	8
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (total)	24
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant membres d'autres ordres professionnels)	16
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	2
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	1
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	2
Enquêtes initiées par le Bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	3
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	24
Enquêtes fermées au cours de l'exercice [enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue] (au total)	22
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	13

Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours (6 mois) à la suite de leur ouverture	5
Enquêtes fermées entre 180 jours (6 mois) et 365 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	10

11.4 Décisions rendues par le Bureau du syndic

Décisions rendues par le bureau du syndic	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	2
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline (total)	20
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	4
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic <i>ad hoc</i>	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquête où le professionnel s'est vu accorder une immunité	1
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (Avertissement, mises en garde)	7
Avertissement	6
Encadrement	1
Engagement	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	0
Enquêtes autrement fermées	8

11.5 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	4

11.6 Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

11.7 Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

11.8 Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et une (1) seule enquête a été rouverte au cours de l'exercice.

11.9 Enquêtes des syndicats *ad hoc*

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndicats *ad hoc* et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

11.10 Décisions rendues par les syndicats *ad hoc*

Aucune décision n'a été rendue par des syndicats *ad hoc* au cours de l'exercice.

11.11 État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc*

	Nombre
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par les syndicats <i>ad hoc</i> au conseil de discipline au cours de l'exercice	2
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	7
Chefs initialement déposés	7
Chefs retirés	0
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> fermées au cours de l'exercice [dont tous les recours judiciaires ont été épuisés] (au total)	1
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	1
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndicats <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	1

11.12 Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc*

Nature des plaintes	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0

Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommiss, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Infractions techniques et administratives	3
Entraves au comité d'inspection professionnelle	1
Entraves au Bureau du syndic	1
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	0

11.13 Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel :

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

De plus, la syndique a participé ou participe aux activités de formations suivantes :

- Certificat en droit, Université Laval (en cours), session hiver et automne 2023 et hiver 2024 ;
- *Formation sur la Loi 25*, offert par le CIQ, le 5 mai 2023 ;
- *Journées dentaire internationales Québec*, offert par l'Ordre des dentistes du Québec, les 29 et 30 mai 2023 ;
- *Le débridement parodontal non chirurgical: les bonnes pratiques*, offert par l'OHDQ, le 8 juin 2023 ;
- *Certification RCR: cardio-secours RCR DEA (C)*: suivi avec la Fondation des maladies du cœur le 15 juillet 2023 ;
- *Formation sur les compétences nationales en hygiène dentaire*: offert par l'OHDQ le 13 octobre 2023 ;
- *Comprendre notre rôle: quatre activités réservées sous la loupe*, Colloque de l'OHDQ, suivi le 4 novembre 2023 ;
- *Enquêter en 2024 — activité de formation*, offert par le CIQ, le 28 mars 2024.

La syndique adjointe a pour sa part suivi les formations suivantes:

- *Journées dentaire internationales Québec*, offert par l'Ordre des dentistes du Québec, les 29 et 30 mai 2023;
- *Le débridement parodontal non chirurgical: les bonnes pratiques*, offert par l'OHDQ, le 08 juin 2023;
- *Certificat en Gestion de la santé et des services sociaux*, Université de Montréal (en cours) session automne 2023;
- *Exercice autonome de l'hygiéniste dentaire au Québec*, suivi avec l'OHDQ le 13 octobre 2023;
- *Conseils financiers, comptables et fiscaux pour le démarrage de votre entreprise*, suivi avec l'OHDQ le 16 octobre 2023;
- *Comprendre notre rôle: quatre activités réservées sous la loupe*, Colloque de l'OHDQ, suivi le 4 novembre 2023;
- *Formation sur les Techniques d'entrevue, niveau 2*, offert par le CIQ le 8 mars 2024;
- *Enquêter en 2024 — activité de formation*, offert par le CIQ, le 28 mars 2024.

11.14 Autres activités du Bureau du syndic

Au cours de la dernière année, la syndique a fait état de l'avancement des dossiers disciplinaires au Conseil d'administration lorsque cela lui a été demandé.

Le Bureau du syndic a également assuré un rôle de prévention auprès du public et des membres de l'Ordre. À cet égard, il a rencontré plusieurs membres qui ont ouvert un cabinet d'hygiène dentaire afin de s'assurer que ceux-ci débutent leur projet en respectant les règlements en vigueur.

De plus, le Bureau du syndic a répondu à des demandes en fournissant de l'information et des explications sur les sujets suivants:

- La validité du permis ou de l'inscription au Tableau des membres de l'Ordre;
- Le processus de dépôt d'une demande d'enquête de nature disciplinaire;
- Les activités réservées qui peuvent être réalisées par l'hygiéniste dentaire ou les actes que d'autres membres du personnel du domaine buccodentaire peuvent exécuter et l'encadrement légal et réglementaire de l'exercice de la profession;
- La responsabilité professionnelle de l'hygiéniste dentaire;
- La confidentialité et le secret professionnel;
- Les soins reçus;
- L'affichage d'offres d'emploi.

Aussi, la syndique a contribué à plusieurs dossiers en lien avec le déploiement de la modernisation des professions du domaine buccodentaire :

- Gestion de la boîte courriel réservée aux questions en lien avec la modernisation des professions du domaine buccodentaire (pl29@ohdq.com) et réponses aux membres ainsi qu'au public aux questions qui sont adressées ;
- Participation à la mise à jour de la foire aux questions, accessible sur le site internet, pour le public et les membres, selon les questions qui sont le plus souvent adressées à la boîte courriel précédemment mentionnées ;
- Participation au groupe de travail de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sur les enjeux d'application de la modernisation des professions du domaine buccodentaire propres aux deux professions ;
- Participation à la rédaction de la revue professionnelle de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, *L'Explorateur* ;
- Participation, également avec les autres membres de la permanence, à faire des présentations pour les finissants du programme de Techniques en hygiène dentaire sur le rôle et les fonctions de l'Ordre ;
- Présentation d'une formation pour les enseignants en octobre 2023, « *Formation sur l'éthique et la déontologie* », en collaboration avec la directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire de l'Ordre, M^{me} Annie Deguire et avec la directrice des affaires juridiques, M^e Laurence Rey El fatih.

Finalement, la syndique participe aux réunions du comité de gestion, à celles du comité des enjeux professionnels qui se penchent sur des sujets liés à la pratique professionnelle des hygiénistes dentaires et au Comité d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Demande d'accès à l'information

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic a reçu une (1) demande d'accès à l'information au regard de documents relevant de sa compétence. Il a été répondu à cette demande dans les vingt (20) jours prévus par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Partage de renseignements

En vertu de l'**article 124** du *Code des professions*, le Bureau du syndic a répondu à six (6) **demandes** d'échange de renseignements ou de documents entre syndicats de différents ordres professionnels. Le Bureau du syndic a également **transmis** de l'information à six (6) reprises à un autre ordre professionnel. Le Bureau du syndic a **reçu** deux (2) transmissions d'informations concernant des hygiénistes dentaires en vertu de l'article 124 de la part de syndicats d'autres ordres professionnels.

12

**Activités relatives
à la conciliation
et à l'arbitrage
des comptes**

En vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, le Bureau du syndic pourrait être appelé à recevoir des demandes du public concernant un différend sur les honoraires des hygiénistes dentaires, conformément au *Code des professions*.

12.1 Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

12.2 Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ARBITRAGE

Karine Gagné, H.D.	arbitre, présidente et secrétaire du conseil
2 postes à pourvoir	—

12.3 Autres activités

Au cours de l'exercice, le Bureau de la syndique et l'équipe du secrétariat général ont poursuivi respectivement leurs travaux visant la mise en place de procédures et d'outils soutenant les demandes de conciliation et d'arbitrage de comptes par le public, dont l'élaboration d'un guide explicatif sur la procédure d'arbitrage des comptes.

13

**Activités du comité
de révision des
décisions du
bureau du syndic**

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Jean-Luc Henry	Représentant du public figurant sur la liste de l'Office des professions du Québec et président du comité
M^{me} Caroline Lavoie, H.D.	—
M^{me} Myriam Plante, H.D.	—

SECRETARIAT DU COMITÉ

M. Jacques Gauthier, erg. M.A.P., ASC,	Directeur général et secrétaire
--	---------------------------------

13.1 Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

L'Ordre a reçu une demande d'avis adressée au comité de révision des décisions du bureau du syndic au cours de l'exercice.

	Nombre
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours suivant la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	0
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	0
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	0
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

13.2 Nature des avis rendus par le comité de révision

Aucune décision n'a été rendue par le comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

Décision	Nombre
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
Suggérant au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

13.3 Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	0
Activité de formation portant sur les pratiques de sensibilisation et de sécurité culturelles avec les populations autochtones	3	0

13.4 Autres activités du comité de révision

Les membres du comité ont tous suivi une formation créée par l'Ordre sur la protection des renseignements personnels en application de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Recueil annuel des lois du Québec : 2021, chapitre 25).

14

Activités du conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'encontre de l'hygiéniste dentaire qui aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* et aux règlements encadrant l'exercice de la profession, notamment le *Code de déontologie*.

14.1 Nom du secrétaire du conseil de discipline

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

M ^e Laurence Rey El fatih, LL. B	Secrétaire du conseil
M ^e Geneviève Roy, LL. B	Secrétaire substitut
M ^e Alexandra-Christina Sirois, LL. B	Deuxième secrétaire substitut (à partir du 22 mars 2024).

14.2 Plaintes au conseil de discipline

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	2
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	2
Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i>	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	1
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

14.3 Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

14.4 Recommandations du conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

14.5 Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

14.6 Formation des membres du conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

En application du deuxième alinéa de l'article 117 du *Code des professions*, les membres du conseil de discipline, autres que la présidente ou le président, doivent suivre des formations en lien avec l'exercice de leurs fonctions, notamment sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes l'ayant suivie	Nombre de personnes ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0

Outre la formation requise par le *Code des professions*, les membres du Conseil de discipline ont également suivi une formation sur la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*.

HYGIÉNISTES DENTAIRES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^{me} Sophia Baltzis, H.D.
M^{me} Louise Bourassa, H.D.
M^{me} Sylvie Dumontier, H.D.
M^{me} Louise Grenier, H.D.
M^{me} Julie Nadeau, H.D. (jusqu'au 22 mars 2024)
M^{me} Marie-Josée Raschella, H.D.

15

**Activités relatives
aux infractions pénales
prévues au *Code des
professions* ou aux lois
professionnelles**

À l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, par délégation du Conseil d'administration, le Bureau du syndic est responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal de la profession et à l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire. S'il est d'avis qu'une infraction a eu lieu, sur résolution du Conseil d'administration, il intente une poursuite pénale contre la personne visée. La responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales et syndique peut, de sa propre autorité, transmettre un avis à une personne lui enjoignant de cesser l'exercice illégal de la profession ou l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire.

L'exercice illégal s'entend de toute personne qui n'est pas inscrite au Tableau des membres de l'OHQD et qui exerce une ou des activités réservées aux hygiénistes dentaires en vertu du *Code des professions* ou, antérieurement au 20 septembre 2020, a exercé des activités autorisées aux hygiénistes dentaires en vertu du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires*.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES AU 31 MARS 2024

Julie Boudreau, H.D.	Syndique et responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales	Temps plein
Johanie Hamel, H.D.	Syndique adjointe et enquêtrice	Temps partiel

15.1 Enquêtes relatives aux infractions pénales

Le tableau qui suit résume les activités du Bureau du syndic en matière de surveillance de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre pour l'exercice :

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	6
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice [motif principal] (au total)	18
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	18
Exercer illégalement la profession	14
Usurper le titre professionnel	0
Mixte	4
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i>	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	16
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	1
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	13
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	3
Mises en demeure ou avis formels	10
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	2
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	8

En plus des enquêtes fermées, **soixante et onze (71)** personnes ont reçu une **mise en garde ou un avis**, sans ouverture de dossier, notamment les invitant à s'inscrire au Tableau de l'Ordre pour régulariser leur situation :

	Nombre
Mise en garde (sans ouverture de dossier)	71
Anciens membres qui sont non inscrits et qui exercent illégalement la profession	2
Personnes formées en médecine dentaire à l'extérieur du Québec qui exercent des activités réservées aux hygiénistes dentaires sans être inscrites au Tableau des membres	8
Étudiants en Techniques d'hygiène dentaire qui exercent la profession à l'extérieur du cadre d'enseignement	1
Autres	2
Personnes qui ne sont pas inscrites au Tableau des membres et qui appliquent des techniques de blanchiment des dents (avec ou sans ordonnance)	58

15.2 Poursuites pénales

	Nombre
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice [motif principal] (au total)	1
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	0
Exercer illégalement la profession	1
Usurper le titre professionnel	0
Mixte	0
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i>	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	1
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	1
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	1
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i>	0
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0

Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

JUGEMENTS RENDUS

La Cour du Québec a rendu un (1) jugement au cours de l'exercice 2023-2024, concernant une (1) plainte pénale déposée dans l'exercice en cours :

Numéro de dossier	Nombre de chefs	Amende
500-61-589332-239	3	7 500 \$, sans frais. Délai de paiement accordé: 24 mois
TOTAL DES AMENDES IMPOSÉES AU COURS DE L'EXERCICE		7 500 \$
TOTAL DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES COMPTABILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE		0 \$

15.3 Autres activités

Actions préventives en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre

- L'Ordre a publié dans *L'Explo-étudiants* (voir dans la section 16 le paragraphe intitulé *Communication avec les étudiants*) une note de la responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales adressée aux étudiants afin de leur rappeler la réglementation en vigueur ainsi que les conséquences d'une condamnation pour exercice illégal sur leur éventuelle demande de délivrance de permis;
- L'OHDQ a mis en place pour l'année 2023-2024, une stratégie annuelle de prévention de l'exercice illégal et de l'usurpation du titre. Pour l'année 2023-2024, nous avons décidé d'inclure une lettre de la responsable des enquêtes relatives aux infractions pénales aux documents d'information envoyés par l'équipe de l'admission aux personnes qui s'intéressent au processus de reconnaissance de l'équivalence du diplôme ou de la formation.

Cette lettre a pour but d'informer le potentiel candidat qu'il ne lui est pas permis d'exercer les activités réservées aux membres de l'OHDQ, et ce, tant qu'il ne sera pas inscrit au Tableau des membres.

La coordonnatrice de l'admission confirme que 171 lettres ont été transmises au courant de l'année 2023-2024 à des personnes formées en médecine dentaire à l'extérieur du Québec qui se sont informées de nos processus de reconnaissance d'équivalence.

Activités de formation par l'équipe des enquêtes relatives aux infractions pénales

- Participation de l'équipe d'enquête au Réseau d'échanges sur la pratique illégale et l'usurpation de titre avec les responsables en la matière des autres ordres professionnels.

16

**Activités relatives
au rôle sociétal
de l'Ordre et aux
communications**

16.1 Rôle sociétal de l'Ordre

Au cours de la dernière année, l'Ordre s'est notamment acquitté de son rôle sociétal des manières suivantes :

- Il a contribué aux divers comités de travail ayant pour objectif la mise en œuvre de *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* :
 - Comité de travail interordres pour la préparation d'un guide explicatif destiné aux membres des quatre ordres professionnels du domaine buccodentaire ;
 - Comité de travail interordres avec des représentants de l'Ordre des dentistes du Québec pour discuter des enjeux propres aux dentistes et aux hygiénistes dentaires dans le but de communiquer conjointement à nos membres respectifs et au public l'information pertinente au regard de l'interprétation de l'exercice des professions (champ d'exercice) et de leurs activités réservées ;
 - Table des présidents des ordres du domaine buccodentaire ;
- Il a transmis ses commentaires au ministère de la Santé et des Services sociaux sur :
 - Le document concernant les *conditions médicales à vérifier lors de l'évaluation buccodentaire en vue de la détermination du plan de soins en hygiène dentaire et des soins préventifs requis par la personne* ;
 - Le *cadre de référence du programme de soins buccodentaires liés aux maladies rares*.
- Il a participé au *Comité analgésie-sédation en médecine dentaire auprès des aînés en CHSLD* mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- Il a contribué aux travaux du ministère de l'Enseignement supérieur sur la révision du programme collégial de Techniques d'hygiène dentaire ;
- Il a collaboré avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le ministère de l'Enseignement supérieur et le cégep de Saint-Hyacinthe pour l'offre du programme de formation d'appoint pour les dentistes formés à l'étranger ;
- Il a contribué à la recherche de solutions pour contrer la pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire par le biais d'une table sectorielle composée de représentants de l'Ordre, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Fédération des cégeps et de la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec ;
- Il a participé aux rencontres de consultation et tables de travail dirigées par l'Office des professions et le Conseil interprofessionnel du Québec relatives au chantier de modernisation du système professionnel québécois ;
- Il a collaboré avec des représentants de l'Ordre des dentistes du Québec pour la production de lignes directrices en matière de prévention et de contrôle des infections et de retraitement des dispositifs médicaux ;
- Il a répondu à une consultation de l'Ordre des dentistes du Québec sur les appareils de radiologie dentaire portatifs ;
- Il a participé au groupe de travail sur le port du tablier plombé par le patient, en collaboration avec des représentants de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, radio-oncologie et électrophysiologie médicale du Québec, de l'Ordre des dentistes du Québec, de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, du Collège des médecins du Québec, de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, de l'Association des radiologistes du Québec, de l'Association québécoise des physicien(ne)s médicaux cliniques et de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec.

Le mandat de ce groupe de travail se décline en deux objectifs :

- Produire les lignes directrices et un guide d'application quant à l'utilisation du tablier plombé par le patient ou la patiente qui subit un examen utilisant le rayonnement X et informer les professionnel(le)s de l'existence de ces guides de pratique ;
- Produire un plan de communication à la population, commun à tous les ordres, dans le but d'informer celle-ci des nouvelles normes de pratiques et de l'impact du rayonnement X.

Par ailleurs, le rapport du directeur général et secrétaire fait état des nombreuses participations du personnel de l'Ordre à de multiples forums du Conseil interprofessionnel du Québec ainsi qu'à des groupes de travail mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

16.2 Communications avec les membres de l'Ordre et les étudiants

16.2.1 PUBLICATIONS

REVUE PROFESSIONNELLE *L'EXPLORATEUR*

L'Explorateur est publié électroniquement quatre (4) fois par année.



N° 1 Volume 33:
L'hygiéniste dentaire et les maladies cardiovasculaires



N° 2 Volume 33:
Conjuguer le rôle d'hygiéniste dentaire et les traitements esthétiques



N° 3 Volume 33:
Le développement professionnel: plus qu'une obligation



N° 4 Volume 33:
Santé buccodentaire et nutrition

Comité éditorial

Un comité interne, composé du président, du directeur général, de la directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire, de la responsable du développement de la profession et de la responsable des communications, s'est réuni à huit (8) reprises durant l'année afin de décider des sujets des articles, en plus de superviser leur production. Les membres du comité peuvent également contribuer à la rédaction de textes pour la revue professionnelle de l'Ordre, au besoin et selon les paramètres du mandat de rédaction qui leur a été confié par l'Ordre.

INFO MODERNISATION

Infolettre dédiée aux nouveautés sur la modernisation de la profession. On y retrouve des vidéos du président, les nouveautés de la foire aux questions consacrée à cette thématique et d'autres sujets reliés. Il y a eu deux (2) envois en 2023-2024.





L'EXPLO+

Infolettre administrative de l'Ordre, *L'Explo+* est envoyée tous les mois aux membres. Il y a eu douze (12) envois en 2023-2024.

Les messages récurrents abordent :

- L'inscription au Tableau;
- Les avis d'exercice illégal ou d'usurpation de titre;
- Les avis de limitation d'exercice;
- Le suivi des séances du Conseil d'administration;
- Les nominations au sein de l'Ordre (Conseil d'administration, personnel de la permanence);
- Les appels de candidatures pour un comité ou un poste interne;
- Le calendrier de formation continue;
- Les avis de Santé Canada susceptibles d'intéresser les hygiénistes dentaires;
- Les annonces d'événements;
- Les actualités en santé, dont des publications récentes liées au domaine buccodentaire;
- Les avis de décès.

SITE WEB DE L'ORDRE www.ohdq.com ET MÉDIAS SOCIAUX

Facebook OHDQ pour hygiénistes dentaires, **Facebook *Ma santé, mon sourire*** pour le public, **Instagram *Ma santé, mon sourire*** pour le public, **LinkedIn**

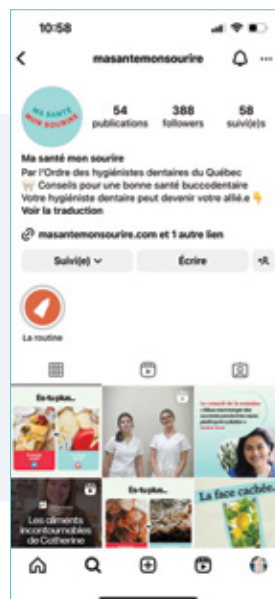
L'Ordre a continué d'assurer la mise à jour du contenu de ses plateformes, tant pour les contenus destinés aux membres que pour le public.

AUTRES INFOLETTRES

En ajout aux différents bulletins, l'Ordre envoie ponctuellement des infolettres à ses membres sur des sujets précis.

Pour 2023-2024, voici la liste des sujets de ces infolettres et le nombre d'envois :

- Inscription au Tableau: 4;
- Assemblée générale annuelle: 2;
- Mois de la santé buccodentaire: 2;
- Rappel des activités de formation continue: 9;
- Salon des exposants du congrès de l'Ordre: 2;
- Appel de candidatures pour le poste de conseiller ou conseillère principal(e) à l'exercice de l'hygiène dentaire: 1;
- Sondage en préparation du colloque 2023: 1;
- Programme relatif à certains services offerts par les hygiénistes dentaires - Rémunération par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ): 1;
- Consultation pour le projet de règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires: 2;
- Tournée du président: 5;
- Rappel colloque: 1;
- *Campus HD*: 1;
- Rappel Webconférence du président: 1;
- Régime canadien de soins dentaires: 3;
- Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires: 1;
- Sondage sur le projet de lignes directrices en prévention et contrôle des infections (PCI): 2.



16.2.2 Prix et bourses

Comité des prix et bourses

Le comité des prix et bourses veille à l'application du programme des bourses et de l'attribution des autres prix décernés par l'Ordre.

Avec ce programme, l'Ordre reconnaît, valorise et encourage les hygiénistes dentaires, tout comme les étudiantes et étudiants en Techniques d'hygiène dentaire, qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Au cours de l'année 2023-2024, le comité des prix et bourses s'est réuni à trois (3) reprises. Au cours de ces rencontres, le comité :

- A fixé ses objectifs annuels;
- A recommandé au CA la lauréate du Mérite du CIQ, de même que les récipiendaires des quatre (4) Bourses Méritas pour l'année 2023;
- A accepté un concept de concours pour les étudiants en Techniques d'hygiène dentaire;
- A approuvé et mis en place les procédures administratives pour la gestion des nouveaux concours devant être lancés au cours de l'année 2024-2025;
- A évalué les candidatures reçues pour le concours étudiant et a recommandé au CA le lauréat du concours;
- A approuvé la documentation des nouveaux concours pour 2024-2025 (Prix Agathe-Bergeron, Prix de la relève, Prix projet de l'année)



COMPOSITION DU COMITÉ 2023-2024

M. Jacques Gauthier , erg. M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire, président du comité (membre sans droit de vote);
M^{me} Sophie Paquin Petitjean , H.D.	Administratrice
M^{me} Thi Sopha Son , H.D.	Administratrice
M. Cyriaque Sumu	Administrateur nommé
Un poste est vacant	Administratrice nommée ou administrateur nommé

SECRETARIAT DU COMITÉ

M^{me} Catherine Roberge	Responsable des communications, secrétaire du comité
---	---



MÉRITE DU CIQ POUR L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

Ce prix est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur recommandation des ordres professionnels et remis à un de leurs membres s'étant distingué par son apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel.

Lauréate 2023

Marie-Josée Dufour, H.D.

BOURSES MÉRITAS

Pour être admissible, l'étudiante ou l'étudiant doit être en voie de terminer sa dernière année d'études dans le programme collégial Techniques d'hygiène dentaire. Il ou elle doit de plus soumettre un texte d'un maximum de 600 mots expliquant ses motivations à faire carrière dans le domaine dentaire, sa vision de la profession et ses engagements parascolaires et sociaux. La candidate ou le candidat doit également fournir

deux lettres de recommandation mettant en lumière son parcours académique et son implication sociale. L'une de ces lettres doit provenir d'une enseignante ou d'un enseignant en hygiène dentaire. Les candidatures sont évaluées selon l'excellence du dossier scolaire (20%), le texte de présentation (70%) et la présentation du dossier (10%).

Récipiendaires 2023

Ariane Bégin

Cégep Garneau



Catherine Cloutier

Collège de Maisonneuve



Frédérique Leclair

Collège de Maisonneuve



Rosalie Provencher

Cégep de Lanaudière
à Terrebonne



16.2.3 Communication avec les étudiants

Au cours de l'année, l'Ordre a poursuivi la mise en œuvre de son plan de communication destiné aux étudiants du programme Techniques d'hygiène dentaire :

- Le président de l'Ordre a effectué une tournée des neuf cégeps offrant le programme pour rencontrer les étudiants de la première année d'études pour les sensibiliser au rôle de l'Ordre et aux futures responsabilités d'un professionnel;
- Des employés de la permanence ont rencontré les étudiants de la 3^e année d'études pour leur offrir un séminaire sur le système professionnel québécois, les fonctions d'un ordre ainsi que sur la réglementation et la déontologie professionnelles;
- Le service des communications a fait suivre aux étudiants des dix cégeps possédant un programme en Techniques d'hygiène dentaire quatre infolettres leur fournissant des informations importantes en lien avec leur nouvelle carrière, de l'information pour les étudiants de première année, les démarches à faire pour devenir membre et obtenir son permis, la promotion de la Bourse Méritas et du concours étudiant, des nouvelles des cégeps, des nouvelles de l'Ordre, des Saviez-vous que? sur des cas de déontologie ou sur l'Ordre, etc.



16.3 Publicité

16.3.1 Campagne de communication sur le thème de la routine

Une campagne de communication destinée à la population, sur le thème de la routine de soins à mettre en place pour une saine hygiène dentaire, s'est déployée sur les différentes plateformes de l'Ordre au cours de l'exercice 2023-2024. Parmi les outils de communication utilisés, notons des publications sur les médias sociaux, une capsule vidéo, une campagne de mot clés et du placement médias. Un compte Instagram a aussi vu le jour en avril pour soutenir la campagne.



16.3.2 Campagne sur la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire

De septembre à décembre 2023, l'Ordre a diffusé la deuxième partie de sa campagne d'information sur la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire afin de faire connaître aux Québécoises et aux Québécois les principaux changements survenus des suites de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*.

Sur le thème «Les talents cachés des hygiénistes dentaires», cette campagne multiplateforme reprenait la publicité conçue pour la télévision lors de la première campagne sur les plateformes numériques de Tou.tv et TVA +, et incluait des messages sur les médias sociaux, en plus d'une stratégie déployée de mots clés sur Google et de diffusion de la publicité sur Google Ads. De plus, trois capsules vidéo appelées «Histoire d'hygiénistes dentaires» ont été réalisées mettant en vedette le travail de trois hygiénistes dentaires (la pionnière, l'entrepreneure, l'enseignante) et diffusées sur les pages des médias sociaux de l'Ordre. Sur deux ans, on peut dire que cette campagne a obtenu un grand succès, en obtenant plus de 16 millions de vues, et ce à grandeur de la province.



MICROSITE [masantemonsourire.com](https://www.masantemonsourire.com)

Le microsite est un outil de communication pour les campagnes destinées au grand public. Les publications sur Facebook sont également publiées dans le microsite en plus de contenus exclusifs. Par leur pertinence, les contenus publiés lors des campagnes d'information des années antérieures demeurent présents sur le site. Celui est donc évolutif et son contenu est bonifié chaque année.

DEUX PAGES FACEBOOK POUR L'OHDQ

L'Ordre possède deux pages Facebook distinctes :

- Une page réservée au grand public qui arbore le titre *Ma santé, mon sourire*, à l'instar du microsite de l'Ordre. Celle-ci diffuse des contenus créés spécifiquement pour cette page et reprend des éléments des campagnes de communication destinées au public ;
- Une page destinée aux hygiénistes dentaires pour les informer des activités de l'Ordre ;
- Une nouvelle page Instagram *Ma santé, mon sourire* Une page Instagram sous le titre *Ma santé, mon sourire* a vu le jour en avril. Tout comme la page Facebook *Ma santé, mon sourire*, celle-ci diffuse des contenus créés spécifiquement pour cette page et met en scène les différentes campagnes de sensibilisation.



facebook



16.3.2 PUBLICATIONS PONCTUELLES

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Au cours de l'année 2023-2024, l'Ordre n'a pas diffusé de communiqués de presse.

INFOLETTRES DE TIERS

Par l'entremise de l'Ordre, des tiers peuvent envoyer des messages commerciaux aux membres désireux de les recevoir. Pour l'année 2023-2024, il y a eu deux (2) envois d'infolettres de tiers.

16.3.3 Projets d'envergure confirmés pour les prochaines années

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le service des communications a travaillé sur le plan de communication suivant qui sera déployé au cours de la prochaine année à la suite de son approbation par le CA :

- Campagne de sensibilisation de la population à l'impact d'une bonne alimentation sur la santé buccodentaire.

16.4 Lobbyisme

MANDAT 1

Période du mandat

Date de début: 2017-06-12

Date de fin: 2024-03-31

Description

Démarches en vue d'accroître l'offre de services publics en hygiène dentaire chez la population en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou plus démunie financièrement afin d'augmenter l'accès aux soins d'hygiène dentaire pour ces populations.

Programmes

Paliers responsables des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Parlementaire;
- Gouvernemental.

Liste des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD (MSSS);
- Activités et services offerts en santé dentaire publique (MSSS).

Objectif(s)

Démarches en vue d'accroître l'offre de services en hygiène dentaire chez la population en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou plus démunie financièrement afin d'augmenter l'accès aux soins d'hygiène dentaire pour ces populations.

INSTITUTIONS PUBLIQUES VISÉES / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Bourget** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **Gouin** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **Îles-de-la-Madeleine** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **Jean-Lesage** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **La Pinière** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **LaFontaine** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **Pontiac** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **Robert-Baldwin** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **Sainte-Marie-Saint-Jacques** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **Sherbrooke** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **Secrétariat du Conseil du trésor** / Président du CT – Directeur de cabinet;
- **Ministère de la Famille** / Ministre – Directeur de cabinet;
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Ministre – Directeur de cabinet – Ministre délégué.

MANDAT 2

Période du mandat

Date de début: 2020-12-04

Date de fin: 2024-03-31

Description

Démarche visant l'ouverture de programmes de techniques d'hygiène dentaire dans des cégeps qui ne l'offrent pas ou croissance du nombre d'étudiants dans les cégeps qui offrent le programme, et ce, afin de contrer la rareté de main-d'œuvre, particulièrement dans certaines régions éloignées.

Programmes

Paliers responsables des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Parlementaire;
- Gouvernemental.

Liste des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Programme collégial Techniques d'hygiène dentaire.

Objectif(s)

Démarche visant l'ouverture de programmes de techniques d'hygiène dentaire dans des cégeps qui ne l'offrent pas ou croissance du nombre d'étudiants dans les cégeps qui l'offrent déjà, et ce, afin de contrer la rareté de main-d'œuvre.

INSTITUTIONS PUBLIQUES VISÉES / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Bourget** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Gouin** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Hochelaga-Maisonneuve** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **LaFontaine** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Sainte-Marie-Saint-Jacques** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Saint-Laurent** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Secrétariat du Conseil du trésor** / Président du CT - Directeur de cabinet;
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Ministre - Directeur de cabinet - Cadre - Membre du personnel - Ministre délégué;
- **Ministère de l'Enseignement supérieur** / Ministre - Directeur de cabinet - Cadre - Membre du personnel;
- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** / Ministre - Directeur de cabinet - Cadre - Membre du personnel

MANDAT 3

Période du mandat

Date de début: 2022-11-07

Date de fin: 2024-03-31

Description

Ajouter le programme collégial Techniques d'hygiène dentaire en tant que programme admissible pour l'obtention d'une bourse Perspective Québec (programme dirigé par le ministère de l'Enseignement supérieur).

Programmes

Paliers responsables des programmes visés par les activités de lobbying

- Parlementaire;
- Gouvernemental.

Programme visé par les activités de lobbying

- Bourses Perspective Québec.

Objectif(s)

Ajouter le programme collégial Techniques d'hygiène dentaire en tant que programme admissible pour l'obtention d'une bourse Perspective Québec.

INSTITUTIONS PUBLIQUES VISÉES / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Bourget** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Gouin** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Hochelaga-Maisonneuve** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **LaFontaine** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Saint-Laurent** / Député - Directeur de cabinet du député;
- **Ministère de l'Enseignement supérieur** / Ministre - Directeur de cabinet - Personnel de cabinet;
- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** / Ministre - Directeur de cabinet - Cadre - Membre du personnel

MANDAT 4

Période du mandat

Date de début: 2024-01-01

Date de fin: 2024-03-31

Description

Mise en place d'une stratégie de recrutement d'étudiants étrangers pour combler les places disponibles dans les programmes collégiaux de Techniques d'hygiène dentaire.

Orientations

Liste des orientations visées par les activités de lobbying

Démarches afin que le gouvernement adopte une orientation visant le recrutement d'étudiants étrangers dans le but de combler les places vacantes dans les programmes collégiaux de Techniques d'hygiène dentaire pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre.

Objectif(s)

- Développer une stratégie de recrutement en collaboration avec l'OHDQ;
- Mettre en place les procédures permettant l'inclusion d'étudiants étrangers dans les programmes collégiaux Techniques d'hygiène dentaire;
- Mettre en place la stratégie de recrutement;
- Atténuer la pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire.

INSTITUTION PUBLIQUE VISÉE / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** / Ministre - Directeur de cabinet - Cadre - Personnel de cabinet.

MANDAT 5

Période du mandat

Date de début: 2024-01-01

Date de fin: 2024-03-31

Description

Promouvoir l'arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications avec la Suisse pour la profession d'hygiéniste dentaire (ARM).

Orientations

Liste des orientations visées par les activités de lobbying

Démarches afin que le gouvernement adopte une orientation visant le recrutement d'hygiénistes dentaires de la Suisse qui pourrait se prévaloir de l'ARM pour exercer au Québec et contribuer à atténuer la pénurie de main-d'œuvre.

Objectif(s)

- Développer une stratégie de recrutement en collaboration avec l'OHDQ;
- Mettre en place la stratégie de recrutement;
- Atténuer la pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire.

INSTITUTION PUBLIQUE VISÉE / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** / Ministre – Directeur de cabinet – Cadre – Personnel de cabinet.

MANDAT 6

Période du mandat

Date de début: 2024-01-01

Date de fin: 2024-03-31

Description

Obtenir une modification législative visant le port du tablier protecteur plombé pour le patient qui reçoit un examen utilisant le rayonnement X.

Lois et règlements du Québec

Code: L-0.2, r. 1

Type: Régulation

Titre: Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux et sur la conservation des organes et des tissus

Objectif(s)

- Abroger les articles 193 et 194 du Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux et sur la conservation des organes et des tissus (RLRQ, c. L-0.2, r.1).

INSTITUTION PUBLIQUE VISÉE / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** / Ministre – Directeur de cabinet – Cadre – Personnel de cabinet.

MANDAT 7

Période du mandat

Date de début: 2017-06-12

Date de fin: 2024-03-31

Description

Rehausser la formation collégiale en hygiène dentaire par une formation postcollégiale (AEC) ou universitaire (certificat) dans le but de permettre aux hygiénistes dentaires de se spécialiser dans certains secteurs comme la gérontologie, la santé dentaire publique ou des pratiques avancées.

Programmes

Paliers responsables des programmes visés par les activités de lobbyisme

- Parlementaire;
- Gouvernemental.

Programme visé par les activités de lobbyisme

- Programme collégial Techniques d'hygiène dentaire.

Objectif(s)

Rehausser la formation collégiale en hygiène dentaire par une formation postcollégiale (AEC) ou universitaire (Certificat) dans le but de permettre aux hygiénistes dentaires de se spécialiser ou d'avoir des pratiques avancées.

INSTITUTIONS PUBLIQUES VISÉES / FONCTIONS DES TITULAIRES

- **Bourget** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **Hochelaga-Maisonneuve** / Député – Directeur de cabinet du député;
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** / Ministre – Directeur de cabinet;
- **Ministère de l'Enseignement supérieur** / Ministre – Directeur de cabinet – Personnel de cabinet

Les lobbyistes suivants peuvent être appelés à agir sur les mandats précédents.

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire

M. Jean-François Lortie, H.D., B. Éd., président

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B, directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe

AGC – Agence globale de communications

M^{me} Sylvie Marier

17

**Renseignements
généraux sur
les membres**

17.1 Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	6 971
(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice	267
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	5
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s.o.
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	1
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s.o.
Permis spéciaux délivrés	s.o.
Permis délivrés à la suite de l'obtention d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	234
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	34
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	1
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	33
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	12
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
<i>Ajustement pour permis transformés qui ne sont pas des nouveaux membres (exemple : permis temporaire qui devient régulier) ou délivrances particulières se retrouvant dans deux catégories (exemple : permis restrictif temporaire qui est également temporaire en vertu de la Charte de la langue française)</i>	-19
(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	357
Réinscriptions régulières	351
Réinscriptions après plus de 5 ans	6
Réinscription effectuée après la levée d'une période de radiation disciplinaire	0
(-) Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars (au total)	496
Radiés en début d'exercice pour non-paiement de sa cotisation professionnelle	496
Radiés en cours d'exercice pour non-paiement de sa cotisation professionnelle	0
Radiés temporairement par le Conseil de discipline, en fin d'exercice	0

(Suite du tableau de la page précédente)

(-) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	4
à la suite d'un décès	1
à la suite d'un retrait volontaire du Tableau en cours d'exercice	3
à la suite d'un remboursement autorisé (selon les conditions prévues à la résolution adoptée par le conseil d'administration)	0
(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	7 095
d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	7
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	2
d'un permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	0
d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s.o.
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s.o.
d'un permis spécial	s.o.
d'un permis dit régulier	7 086
<i>Ajustement pour délivrances particulières se retrouvant dans deux catégories (Exemple: permis restrictif temporaire qui est également temporaire en vertu de la Charte de la langue française)</i>	0

17.2 Exercice au sein de sociétés

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société

17.3 Renseignements sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

17.3.1 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon le genre



17.3.2 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la région administrative

Région	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	130
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	288
03 Capitale-Nationale	736
04 Mauricie	270
05 Estrie	236
06 Montréal	1490
07 Outaouais	353
08 Abitibi	101
09 Côte-Nord	65
10 Nord-du-Québec	22
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	44
12 Chaudière-Appalaches	336
13 Laval	322
14 Lanaudière	441
15 Laurentides	489
16 Montérégie	1525
17 Centre-du-Québec	199
- Autre (hors du Québec)	48
TOTAL	7095



17.3.3 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle*

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Montant de la cotisation
Membres actifs	6 723	476,53 \$
Membres réinscrits après un congé parental ou un congé de maladie prolongé		
Inscrits entre le 1 ^{er} août et le 30 novembre	75	431,53 \$
Inscrits entre le 1 ^{er} décembre et le 31 mars	43	386,53 \$
Nouveaux membres diplômés du programme Techniques d'hygiène dentaire ou titulaires d'une reconnaissance d'équivalence		
Inscrits entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet	204	238,27 \$
Inscrits entre le 1 ^{er} août et le 30 novembre	30	215,77 \$
Inscrits entre le 1 ^{er} décembre et le 31 mars	19	193,27 \$
Membres à vie	5	s.o.
Cotisation supplémentaire	s.o.	s.o.

* Le nombre total de cotisations perçues (7 099) dépasse le nombre de membres inscrits au 31 mars 2024 (7 095) en raison d'un décès et de trois retraits volontaires du Tableau des membres survenus en cours d'exercice.

Note: Les montants mentionnés ci-haut ne comprennent pas les coûts de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, ni la contribution à l'Office des professions du Québec, ni les taxes applicables.

17.3.4

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

	Nombre
Membres inscrits au Tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	6

17.3.5

Tout autre renseignement pertinent sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

COMITÉ D'EXAMEN DES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

Le Conseil d'administration a délégué au Comité d'examen des conditions particulières d'exercice (CECPE) certains pouvoirs qui lui ont été conférés par le *Code des professions*, soit ceux prévus aux articles 45, 45.2, 46.0.1, 48 à 52, 55 à 55.2 et 161.0.1. Ainsi, le CECPE agit dans le but de protéger le public, principalement dans ces trois cas :

- Lorsqu'un membre ou qu'un candidat a fait l'objet d'une décision judiciaire le déclarant coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession ;
- Lorsqu'un membre présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession ;
- Lorsqu'une personne qui avait été radiée pour inconduite sexuelle demande sa réinscription au Tableau des membres.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe, présidente et secrétaire du comité
M^{me} Véronique Dionne, H.D.	Administratrice
M. Jacques Gauthier, erg. M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre
M^{me} Anne Prévost, H.D.	Administratrice
M^{me} Renée Verville, M.A., M.A.P.	Administratrice nommée (jusqu'au 15 juin 2023) et Représentante du public (à partir du 16 juin 2023).



Décisions rendues en vertu des articles 45, 45.1 et 55.1 (membre ou candidat qui a fait l'objet d'une décision judiciaire le déclarant coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession)

- **1 décision** en l'absence d'un lien entre une infraction criminelle commise par un membre et l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire ;
- **1 décision** sur la présence de liens entre des infractions criminelles commises par une candidate à la délivrance d'un permis de l'Ordre et l'exercice de la profession. Le comité a autorisé la délivrance d'un permis en l'assortissant de limitations d'exercice pour une durée de 3 ans ;
- **1 décision** complémentaire relative à ce dernier dossier précisant une des modalités de la limitation d'exercice, soit la demande à transmettre au comité d'inspection professionnelle relative à une inspection particulière.

Décisions rendues en vertu de l'article 55.0.1 relatif aux demandes de limitations volontaires d'exercice

- **1 décision** acceptant la demande de limitation volontaire d'un membre de l'Ordre.

COMITÉ DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Le Conseil d'administration de l'Ordre a délégué au Comité de délivrance des permis certains des pouvoirs qui lui sont conférés par le *Code des professions*.

Ainsi, le comité de délivrance des permis a pour mandat de prendre les décisions qui visent la délivrance des permis en application des articles 42.1., 42.2., 42.3. du *Code des professions*, des permis temporaires en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, des permis restrictifs en application de l'article 40 de la Charte de la langue française et des permis en application du *Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française*.

COMPOSITION DU COMITÉ

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B	Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe, présidente du comité
M^{me} Annie Deguire, H.D.	Directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire
M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC	Directeur général et secrétaire de l'Ordre

MEMBRES SUBSTITUTS

M^{me} Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (DH)	Responsable du développement de la profession (jusqu'au 27 novembre 2023)
M^{me} Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.	Coordonnatrice du développement professionnel (à partir du 19 janvier 2024)
M^{me} Masengu Joëlle Mbanga, H.D.	Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

M^{me} Nancy Vallée	Adjointe administrative au secrétariat général
------------------------------------	---



Les décisions du comité de délivrance des permis sont reflétées au Tableau contenu à la section 17.1.

Le comité de délivrance des permis a également suivi avec attention les changements législatifs et réglementaires des autres provinces et territoires du Canada pouvant entraîner des conséquences sur la mobilité de la main-d'œuvre et l'application du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'hygiéniste dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

18

**États
financiers**

Sommaire

Rapport des auditeurs indépendants _____	108
Résultats _____	110
Évolution des soldes de fonds _____	111
Situation financière _____	112
Flux de trésorerie _____	113
Notes complémentaires _____	114
Renseignements complémentaires _____	118

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC** (l'«*Ordre*»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

INFORMATIONS AUTRES QUE LES ÉTATS FINANCIERS ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR CES ÉTATS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

RESPONSABILITÉS DES AUDITEURS À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

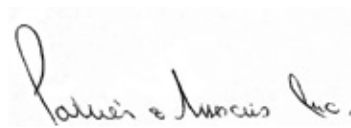
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michel Poirier, CPA auditeur

Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion

Le 31 mai 2024

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	BUDGET (\$)	2024 (\$)	2023 (\$)
PRODUITS			
Cotisations (annexe A)	3 274 900	3 311 449	3 134 067
Publications (annexe B)	63 900	37 525	45 872
Admission (annexe C)	88 700	110 775	94 790
Intérêts sur placements	66 000	114 288	85 297
Formation continue (annexe D)	120 000	112 393	308 667
Vente d'articles promotionnels	2 000	2 675	2 975
Commandites	25 000	25 000	25 000
Autres (annexe E)	45 700	50 312	44 299
	3 686 200	3 764 417	3 740 967
CHARGES			
Conseil d'administration et gouvernance (annexe F)	376 793	378 064	342 750
Comité de révision des équivalences (annexe G)	8 999	6 456	6 406
Inspection professionnelle (annexe H)	782 520	769 339	593 224
Formation des hygiénistes dentaires (annexe I)	80 223	87 026	70 290
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (annexe J)	9 256	8 051	1 979
Développement professionnel (annexe K)	507 843	523 249	471 406
Admission (annexe L)	398 296	387 711	463 450
Publications & explorateur (annexe M)	278 828	225 385	242 081
Exercice de la profession (annexe N)	417 577	361 544	413 551
Plan stratégique, communications et services aux membres (annexe O)	256 392	248 409	558 989
Bureau du syndic - général (annexe P)	359 435	373 392	295 124
Congrès (annexe Q)	-	-	323 981
Comité de gouvernance (annexe R)	294 978	301 891	258 840
Comité d'audit (annexe S)	19 527	22 615	17 014
Comité ressources humaines (annexe T)	4 081	5 349	2 448
Comité des conditions particulières (annexe U)	3 342	1 893	2 610
Conseil de discipline (annexe V)	75 778	105 025	18 788
Pratique illégale et usurpation de titre (annexe W)	49 580	64 177	22 992
Autres activités (annexe X)	28 162	13 131	8 406
Conseil interprofessionnel du Québec	36 000	38 285	31 422
	3 987 610	3 920 992	4 145 751
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(301 410)	(156 575)	(404 784)

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Fonds des projets spéciaux \$	Fonds de développement de la profession \$	Fonds de stabilisation des assurances \$	Affectés aux immobilisations \$	Non affectés \$	2024 Total \$	2023 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	134 301	124 211	50 000	60 147	2 138 807	2 507 466	2 912 250
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	-	(43 049)	(113 526)	(156 575)	(404 784)
Acquisitions d'immobilisations	-	-	-	11 788	(11 788)	-	-
Affectation interne	-	(100 000)	-	-	100 000	-	-
SOLDE À LA FIN	134 301	24 211	50 000	28 886	2 113 493	2 350 891	2 507 466

SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2024

	2024 \$	2023 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	3 734 677	4 095 762
Débiteurs (note 4)	109 346	88 710
Charges payées d'avance	168 314	47 517
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	711 651	380 499
	4 723 988	4 612 488
Dépôt de garantie (note 5)	57 891	57 891
Placements (note 6)	1 769 127	1 832 415
Immobilisations (note 7)	28 886	47 643
Actifs incorporels (note 8)	-	12 504
	6 579 892	6 562 941
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	1 112 152	1 154 022
Produits perçus d'avance (note 10)	3 116 849	2 901 453
	4 229 001	4 055 475
SOLDES DE FONDS		
Fonds des projets spéciaux	134 301	134 301
Fonds de développement de la profession	24 211	124 211
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000
Affectés aux immobilisations	28 886	60 147
Non affectés	2 113 493	2 138 807
	2 350 891	2 507 466
	6 579 892	6 562 941

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Président



Stéphanie Ritchie, H.D.

Trésorière

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(156 575)	(404 784)
Élément n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	43 049	63 835
	(113 526)	(340 949)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement:		
Débiteurs	(20 636)	34 016
Charges payées d'avance	(120 797)	(11 444)
Créditeurs	(41 870)	182 891
Produits perçus d'avance	215 396	166 146
	32 093	371 609
	(81 433)	30 660
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(267 864)	243 555
Acquisitions d'immobilisations	(11 788)	(25 728)
	(279 652)	217 827
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(361 085)	248 487
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 095 762	3 847 275
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 734 677	4 095 762

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Constatation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des produits perçus d'avance.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition :

- Les frais de poste et messagerie, d'imprimerie et photocopies et de fournitures de bureau sont répartis en fonction de l'utilisation de chacun des services de l'Ordre;
- Les frais de loyer, les frais incidents et les frais divers sont quant à eux répartis selon la superficie utilisée par chacun des services de l'Ordre;
- Les autres coûts indirects sont répartis au prorata des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-valeur déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-valeur n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

4. DÉBITEURS

	2024 \$	2023 \$
Clients et autres	85 730	72 562
Intérêts courus	23 616	16 148
	109 346	88 710

5. DÉPÔT DE GARANTIE

Une somme représentant 4 mois de loyer a été versée en guise de dépôt de garantie au bailleur, Immeubles Rythme Inc. Le dépôt de garantie est applicable au 72^e et 84^e mois du terme. Le solde (au 120^e mois) sera tenu par le bailleur en forme de garantie du paiement du loyer exigible pendant toute la durée du bail.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

AU 31 MARS 2024

6. PLACEMENTS

	JUSTE VALEUR \$	2024 \$	2023 \$
Obligations, portant intérêts à divers taux entre 0,90 % et 4,65 %, échéant à diverses dates jusqu'en juillet 2028	2 419 202	2 429 213	2 154 016
Fonds de prévention	1 565	1 565	8 898
Solde à reporter	2 420 767	2 430 778	2 162 914
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000	50 000
	2 470 767	2 480 778	2 212 914
Placements réalisables au cours du prochain exercice	718 999	711 651	380 499
	1 751 768	1 769 127	1 832 415

7. IMMOBILISATIONS

	COÛT \$	2024 AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	2023 VALEUR NETTE \$
Mobilier de bureau	114 631	113 510	1 121	7 233
Matériel informatique	391 614	363 849	27 765	40 410
	506 245	477 359	28 886	47 643

8. ACTIFS INCORPORELS

	COÛT \$	2024 AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	2023 VALEUR NETTE \$
Site Web	107 980	107 980	-	12 504

9. CRÉDITEURS

	2024 \$	2023 \$
Fournisseurs et charges courues	190 224	348 579
Salaires et vacances à payer	256 191	212 744
Office des professions à payer	193 781	187 833
Assurances responsabilité à payer	47 946	47 266
Taxes de vente	424 010	357 600
	1 112 152	1 154 022

10. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	2024 \$	2023 \$
Cotisations	3 072 324	2 886 823
Formation, congrès et autres revenus	44 525	14 630
	3 116 849	2 901 453

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 187 636 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

Année	Loyer de base \$	Serveur et support informatique \$	Imprimantes \$	Total \$
2025	234 989	19 350	4 200	258 539
2026	234 989	17 820	4 200	257 009
2027	234 989	18 540	4 200	257 729
2028	234 989	14 310	4 200	253 499
2029	156 660	-	4 200	160 860
	1 096 616	70 020	21 000	1 187 636

Pour son loyer de base, l'Ordre pourra se prévaloir d'un renouvellement pour une période de 5 ans à la suite de l'échéance du bail actuellement en vigueur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements en obligations cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction du marché.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
Annexe A			
COTISATIONS			
Membres réguliers actifs	3 047 000	3 083 150	2 883 639
Nouveaux diplômés étudiants	64 800	58 752	68 748
Permis sur permis	4 700	6 671	7 846
Réinscriptions actifs	158 400	162 876	173 834
	3 274 900	3 311 449	3 134 067

Annexe B			
PUBLICATIONS			
Infolettres	13 900	2 300	5 300
Offres d'emplois - site internet	30 000	14 625	17 085
Publicités & insertion explorateur	20 000	20 600	23 487
	63 900	37 525	45 872

Annexe C			
ADMISSION			
Études de dossiers (5 ans)	3 000	3 200	4 400
Frais d'ouverture de dossiers	47 800	44 055	53 295
Frais de réinscriptions	9 900	12 420	11 070
Étude d'équivalence	17 500	30 800	21 250
Épreuve de validation des compétences	10 500	20 300	3 500
Divers	-	-	1 275
	88 700	110 775	94 790

Annexe D			
FORMATION CONTINUE			
Inscriptions	120 000	110 572	67 267
Commandites	-	1 821	1 750
Congrès - Exposants	-	-	73 150
Congrès - Commandites	-	-	3 000
Congrès - Inscriptions	-	-	163 500
	120 000	112 393	308 667

	BUDGET	20243	2023
	\$	\$	\$
Annexe E			
AUTRES			
Amendes	15 000	7 917	-
Revenus divers	1 200	1 306	8 765
Ristournes - Assurances responsabilité	15 000	23 333	17 880
Ristournes - Services aux membres	12 000	15 256	15 154
Subventions	2 500	2 500	2 500
	45 700	50 312	44 299

Annexe F			
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE			
Jetons de présence	31 500	29 453	27 114
Représentation	2 400	1 974	1 828
Assurances responsabilité	2 600	2 241	2 178
Télécommunications	1 000	438	716
Formation de personnel	14 500	9 264	5 635
Poste et messagerie - Élections	-	1 712	11 618
Salaires et charges sociales de la présidence	176 000	176 895	169 857
Déplacements de la présidence	8 000	10 632	6 711
Loyer	18 300	17 745	17 061
Taxes municipales et assurances	620	558	667
Déplacements	13 000	14 963	10 565
Divers	600	532	9 311
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	108 273	111 657	79 489
	376 793	378 064	342 750

Annexe G			
COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES			
Jetons de présence	6 650	4 549	4 667
Déplacements	-	-	253
Formation	500	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	1 849	1 907	1 486
	8 999	6 456	6 406

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	BUDGET \$	2024 \$	2023 \$
Annexe H			
INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires et charges sociales	442 040	440 223	371 164
Déplacements	38 300	25 608	25 558
Jetons de présence	8800	14 745	12 902
Fournitures de bureau	2 050	948	1 171
Loyer	52 300	50 773	34 122
Poste et messagerie	1 650	809	1 365
Cotisations et affiliations	2 500	1 643	2 370
Formation	6 500	832	1 949
Télécommunications	4 100	4 216	2 844
Impression et photocopies	1 650	695	867
Taxes municipales et assurances	1 800	1 595	1 334
Divers	500	36	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	220 330	227 216	137 578
	782 520	769 339	593 224
Annexe I			
FORMATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES			
Jetons de présence	2 000	-	-
Déplacements	500	-	-
Représentation	800	-	-
Agrément dentaire	50 000	57 628	53 989
Tournée des cégeps	2 000	3 696	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	24 923	25 702	16 301
	80 223	87 026	70 290
Annexe J			
COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE			
Jetons de présence	2 450	1 620	1 022
Déplacements	-	-	498
Formation du personnel	4 500	4 053	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	2 306	2 378	459
	9 256	8 051	1 979

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
Annexe K			
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL			
Salaires et charges sociales	167 400	169 726	188 228
Formation continue	141 000	153 425	121 091
Télécommunications	2 100	1 659	1 722
Poste et messagerie	1 150	512	1 043
Impression et photocopies	1 150	127	296
Fournitures de bureau	1 450	449	613
Loyer	41 800	40 525	46 309
Taxes municipales et assurances	1 420	1 276	1 810
Cotisations et affiliations	520	513	498
Formation de personnel	-	501	470
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	149 853	154 536	109 326
	507 843	523 249	471 406

Annexe L			
ADMISSION			
Salaires et charges sociales	215 090	207 119	286 736
Jetons de présence	6 500	6 071	7 538
Déplacements	700	-	379
Fournitures de bureau	1 300	402	417
Loyer	41 800	40 525	41 434
Cotisations et affiliations	1 050	1 026	996
Formation de personnel	2 400	3 420	600
Poste et messagerie	1 050	458	759
Impression et photocopies	1 050	114	215
Télécommunications	1 900	1 473	1 253
Évaluation des compétences	12 500	11 321	2 500
Taxes municipales et assurances	1 420	1 276	1 619
Honoraires professionnels	-	-	11 523
Divers	500	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	111 036	114 506	107 481
	398 296	387 711	463 450

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
Annexe M			
PUBLICATIONS & EXPLORATEUR			
Salaires et charges sociales	110 540	95 991	114 001
Fournitures de bureau	850	260	234
Loyer	23 500	22 743	19 498
Télécommunications	1 250	968	705
Frais de production - Explorateur	76 000	37 771	50 191
Poste et messagerie	670	295	427
Impression et photocopies	670	74	121
Taxes municipales et assurances	800	718	762
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	64 548	66 565	56 142
	278 828	225 385	242 081

Annexe N			
EXERCICE DE LA PROFESSION			
Salaires et charges sociales	238 165	200 453	236 179
Déplacements	800	378	782
Jetons de présence	3 400	3 977	2 741
Poste et messagerie	850	383	711
Impression et photocopies	850	94	202
Fournitures de bureau	1 050	331	391
Loyer	31 400	30 420	34 122
Cotisations et affiliations	1 350	1 026	1 675
Honoraires professionnels	28 500	13 435	32 516
Formation de personnel	3 500	2 087	5 815
Télécommunications	1 600	1 225	1 174
Taxes municipales et assurances	1 070	957	1 334
Divers	1 500	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	103 542	106 778	95 909
	417 577	361 544	413 551

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
Annexe O			
PLAN STRATÉGIQUE, COMMUNICATIONS ET SERVICES AUX MEMBRES			
Activités provinciales	7 500	4 796	7 536
Placement média	150 000	147 968	396 945
Poste et messagerie	5 800	3 553	5 567
Impression et photocopies	3 150	268	2 112
Épingles et barrettes	6 000	5 101	8 267
Salons	6 000	6 966	315
Bourses	6 800	6 392	8 609
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	71 142	73 365	129 638
	256 392	248 409	558 989
Annexe P			
BUREAU DU SYNDIC - GÉNÉRAL			
Salaires et charges sociales	175 000	162 226	148 967
Fournitures de bureau	900	284	353
Déplacements	1 000	1 031	1 133
Loyer	34 000	33 027	34 122
Cotisations et affiliations	1 050	1 026	996
Formation de personnel	4 300	5 910	1 925
Poste et messagerie	750	322	601
Impression et photocopies	750	80	161
Télécommunications	1 350	1 057	940
Taxes municipales et assurances	1 150	1 037	1 334
Honoraires professionnels	29 000	56 471	35 843
Jetons de présence - Comité de révision	400	-	-
Déplacements - Comité de révision	500	-	-
Formation	500	-	-
Jetons de présence - Conseil d'arbitrage	1 050	165	-
Divers	800	479	305
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	106 935	110 277	68 444
	359 435	373 392	295 124
Annexe Q			
CONGRÈS			
Déplacements	-	-	13 456
Location de salles	-	-	17 350
Location d'équipement	-	-	60 860
Représentation	-	-	106 632
Production et impression	-	-	17 166
Honoraires des conférenciers	-	-	24 721
Autres honoraires	-	-	8 660
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	-	-	75 136
	-	-	323 981

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
Annexe R			
COMITÉ DE GOUVERNANCE			
Salaires et charges sociales du directeur général et secrétaire	185 000	190 327	177 110
Jetons de présence	4 600	4 101	3 973
Loyer	18 300	17 745	17 061
Taxes municipales et assurances	620	558	667
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	86 458	89 160	60 029
	294 978	301 891	258 840

Annexe S			
COMITÉ D'AUDIT			
Jetons de présence	1 550	1 815	1 507
Honoraires professionnels	11 500	14 121	11 561
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	6 477	6 679	3 946
	19 527	22 615	17 014

Annexe T			
COMITÉ RESSOURCES HUMAINES			
Jetons de présence	2 150	3 685	1 880
Déplacements	400	84	-
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	1 531	1 580	568
	4 081	5 349	2 448

Annexe U			
COMITÉ DES CONDITIONS PARTICULIÈRES			
Jetons de présence	2 800	1 334	2 005
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	542	559	605
	3 342	1 893	2 610

	BUDGET \$	2024 \$	2023 \$
Annexe V			
CONSEIL DE DISCIPLINE			
Honoraires et frais juridiques	40 000	70 967	12 909
Divers	2 500	1 875	-
Jetons de présence	2 700	1 165	968
Déplacements	500	-	554
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	30 078	31 018	4 357
	75 778	105 025	18 788
Annexe W			
PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE			
Honoraires et frais juridiques - avocats	9 000	26 510	5 305
Honoraires et frais juridiques - enquêteurs	7 000	2 906	5 373
Honoraires et frais juridiques - huissiers	2 000	2 016	502
Salaires du syndic - Pratique illégale	13 200	13 791	6 480
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	18 380	18 954	5 332
	49 580	64 177	22 992
Annexe X			
AUTRES ACTIVITÉS			
Rapport annuel	8 400	6 541	5 868
Assemblée générale	16 000	2 712	588
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	3 762	3 878	1 950
	28 162	13 131	8 406
Annexe Y			
AUTRES CHARGES			
Salaires et charges sociales	649 765	600 319	476 321
Abonnements aux revues et journaux	400	-	36
Cotisations et affiliations	6 000	4 991	4 662
Contrats d'entretien	4 800	6 222	2 832
Formation de personnel	7 000	2 156	6 167
Mobilier	2 500	1 000	662
Représentation générale	15 700	17 573	14 679
Divers	5 000	6 633	4 355
Fournitures informatiques	100 000	93 992	93 719
Frais bancaires et de gestion	91 000	103 675	99 553
Location et achats d'équipements	8 300	4 948	6 235
Honoraires professionnels	166 000	206 679	166 529
Amortissement des immobilisations	38 000	43 049	63 835
Honoraires des comptables	2 500	-	380
Honoraires des avocats	15 000	55 478	14 211
	1 111 965	1 146 715	954 176

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	BUDGET \$	2024 \$	2023 \$
RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION			
Conseil d'administration (annexe F)	(108 273)	(111 657)	(79 489)
Comité de révision des équivalences (annexe G)	(1 849)	(1 907)	(1 486)
Inspection professionnelle (annexe H)	(220 330)	(227 216)	(137 578)
Formation des hygiénistes dentaires (annexe I)	(24 923)	(25 702)	(16 301)
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (annexe J)	(2 306)	(2 378)	(459)
Développement professionnel (annexe K)	(149 853)	(154 536)	(109 326)
Admission (annexe L)	(111 036)	(114 506)	(107 481)
Publications & explorateur (annexe M)	(64 548)	(66 565)	(56 142)
Exercice de la profession (annexe N)	(103 542)	(106 778)	(95 909)
Plan stratégique, communications et services aux membres (annexe O)	(71 142)	(73 365)	(129 638)
Bureau du syndic - général (annexe P)	(106 935)	(110 277)	(68 444)
Congrès (annexe Q)	-	-	(75 136)
Comité de gouvernance (annexe R)	(86 458)	(89 160)	(60 029)
Comité d'audit (annexe S)	(6 477)	(6 679)	(3 946)
Comité ressources humaines (annexe T)	(1 531)	(1 580)	(568)
Comité des conditions particulières (annexe U)	(542)	(559)	(605)
Conseil de discipline (annexe V)	(30 078)	(31 018)	(4 357)
Pratique illégale et usurpation de titre (annexe W)	(18 380)	(18 954)	(5 332)
Autres activités (annexe X)	(3 762)	(3 878)	(1 950)
	(1 111 965)	(1 146 715)	(954 176)





Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

606, rue Cathcart, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 1K9
514 284-7639

ohdq.com